



EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

RAPPORT DE GESTION SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Tous les montants sont exprimés en dollars canadien à moins d'indication contraire.

GENERALITÉS

Le présent rapport de gestion porte sur les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie de la société pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009. Il doit être lu en parallèle avec les renseignements figurant dans les états financiers consolidés et les notes afférentes pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009 inclus dans le rapport annuel de la société, lesquels sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR »).

Le rapport annuel 2010 de la Société, la notice annuelle ainsi que plusieurs autres renseignements concernant les affaires de la Société sont disponibles sur le site de SEDAR à l'adresse internet suivante : www.sedar.com.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Ce rapport contient certaines déclarations prospectives à l'égard de la Société. Ces déclarations prospectives, de par leur nature, comportent nécessairement des risques et des incertitudes qui pourraient faire que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux envisagés dans ces déclarations prospectives. Nous considérons que les hypothèses sur lesquelles ces énoncés prospectifs sont fondés sont raisonnables, mais mettons en garde le lecteur que ces hypothèses à l'égard d'événements futurs, dont plusieurs sont hors de notre contrôle, peuvent se révéler incorrectes puisqu'elles sont soumises à des risques et des incertitudes qui nous affectent. Les informations contenues dans ce document sont datées du 29 mars 2011, date de l'approbation par le Conseil du rapport de gestion et des états financiers consolidés.

VUE D'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ

Medicago vise à développer, à produire de manière efficace et compétitive des vaccins en utilisant son système exclusif d'expression à base de particules pseudo-virales (ou Virus-Like Particules en anglais). Medicago utilise son système d'expression transitoire pour produire un candidat-vaccin VLP contre le virus de la grippe aviaire H5N1 (vaccin VLP H5N1) à base de particules hautement immunogènes. Le système d'expression transitoire permet de produire des antigènes recombinants dans les cellules de plantes non transgéniques avec rapidité et à moindre coût que les technologies traditionnelles. Cette technologie permet de produire un vaccin pouvant être soumis aux essais environ un mois après l'identification et la réception des séquences génétiques de la souche pandémique. Cet échéancier permettrait de vacciner la population avant la première vague de pandémie et de produire une quantité suffisante de vaccins pour répondre à la demande des marchés mondiaux.

SURVOL DU MARCHÉ ET DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE

Le marché des vaccins contre la grippe est prévu augmenter à plus de 3,7 milliards \$ d'ici 2010. Nous développons des produits dans un marché en croissance, avec un premier candidat-vaccin contre le virus de la grippe aviaire H5N1 prévu sur le marché en 2013 ou après, si toutes les phases cliniques sont complétées avec succès et que l'approbation pour le marché est accordée par les autorités réglementaires.

Nous n'avons subi aucune perte relative à des papiers commerciaux adossés à des créances puisque nous n'avons jamais investi dans ce type de titres. Notre facilité de crédit principale (BioLevier) est en vigueur jusqu'en 2014 et nous avons respecté toutes les exigences relatives à cette dernière. En 2011, en considérant le financement annoncé le 25 mars 2011, la convention de placement d'actions de soutien en vigueur, nous sommes d'avis que nous avons les ressources financières requises pour travailler à l'atteinte de nos objectifs (Voir *Produits en développement*) pour l'exercice.

DÉVELOPPEMENTS CLÉS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

CORPORATIF

MEDICAGO OBTIENT 21 MILLIONS DE DOLLARS US DU DÉPARTEMENT DE LA DÉFENSE DES ÉTATS-UNIS

Le 10 août 2010, Medicago a annoncé que Medicago USA Inc. filiale en propriété exclusive de Medicago, s'était vu attribuer un financement de 21 millions de dollars US de la Defense Advanced Research Projects Agency (la « DARPA »). Medicago USA et la DARPA ont conclu une convention d'investissement technologique régissant les modalités et conditions de l'attribution du financement (la « convention d'investissement technologique »). Aux termes de cette convention d'investissement technologique, l'attribution du financement est structurée comme un programme de recherche avec partage des coûts entre Medicago USA et la DARPA aux fins de la démonstration de validation de principe du processus amélioré de Medicago USA pour la production automatisée et à échelle variable de vaccins à particules pseudo-virales purifiées à base de plantes.

Par conséquent, Medicago construira une usine de 90 000 pi² pour la fabrication de vaccins respectant les normes cGMP dans le Research Triangle Park (RTP), en Caroline du Nord, dont une serre de 30 000 pi². Cette nouvelle usine servira à accélérer et à automatiser le processus conforme aux normes cGMP de Medicago afin de démontrer sa capacité de produire dix millions de doses par mois de vaccins contre la grippe qui sont conformes aux exigences de la FDA relativement à la pureté, à la qualité et à la réglementation actuelle relative aux normes cGMP. Cette usine est prévue être complétée dans le quatrième trimestre de 2011.

Les coûts totaux du programme de recherche sont estimés à 42 millions de dollars US. La DARPA fournira environ 21 millions de dollars US et le reste du financement nécessaire proviendra de Medicago USA. À cet effet, le 10 août 2010, Medicago USA a conclu un contrat de location avec ARE-NC Region No. 6 LLC (le « locateur »), membre du groupe d'Alexandria Real Estate Equities Inc., aux termes duquel le locateur s'est engagé à fournir une allocation de construction d'environ 13,5 millions de dollars US à l'égard de la construction de la nouvelle usine et, en contrepartie de quoi, Medicago USA a convenu de louer la nouvelle usine pendant 15 ans .

Le loyer annuel de la nouvelle usine s'élèvera à environ 1 350 000 \$ US, sous réserve d'un pourcentage annuel fixe d'augmentation. Medicago sera également responsable de toutes les charges d'exploitation de la nouvelle usine. Le locateur attribuera à Medicago USA une allocation de construction de 13,5 millions de dollars US, cette allocation de construction correspondant aux estimations actuelles des coûts de construction.

MEDICAGO ANNONCE UN PLACEMENT D'UNITÉS DE 7,5 MILLIONS DE DOLLARS

Le 19 août 2010, Medicago inc. a annoncé la clôture d'un placement de 18 518 520 unités au prix de 0.405 \$ par unité, pour un produit brut de 7,5 millions de dollars. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et de 0,75 bon de souscription d'actions ordinaires. Chaque bon de souscription entier a un prix de levée de 0.50 \$, et pourra être exercé pendant une période de 5 ans après la date de clôture du placement.

Medicago entend affecter le produit tiré du placement au financement de sa participation aux coûts du programme de recherche aux termes de la convention d'investissement technologique signée avec DARPA ainsi qu'aux autres besoins généraux et au fonds de roulement de l'entreprise.

CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PLACEMENT DE SOUTIEN DE 10 M\$

Le 13 mai 2010, Medicago a annoncé qu'elle a conclu une convention de placement d'actions de soutien avec YA Global Master SPV Ltd., fonds géré par Yorkville Advisors, LLC. Selon les modalités de la convention, Medicago peut, à son seul gré, émettre et vendre, et YA Global s'engage à acheter, jusqu'à 10 M\$ CA d'actions ordinaires de Medicago par tranches. Depuis son implantation, la Société n'a pas utilisé cette convention.

MEDICAGO A ANNONCÉ SA MIGRATION VERS LE TSX

Le 14 mai 2010, Medicago a migré vers la Bourse de Toronto ("TSX"). Les actions ordinaires de Medicago se négocient maintenant à la Bourse de Toronto sous le symbole "MDG".

La migration vers le TSX est une étape importante pour la Société. L'inscription des actions à la Bourse de Toronto augmente notre visibilité sur les marchés boursiers et, par conséquent, pourrait entraîner une plus grande accessibilité à un groupe d'investisseurs plus large et une appréciation accrue sur le marché.

MEDICAGO ET PATH COLLABORENT POUR METTRE AU POINT DES VACCINS À LARGE SPECTRE DESTINÉS AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Le 13 octobre 2010, la Société a annoncé qu'elle a obtenu un financement de 1M\$ de la part de PATH (Programme de Technologie Appropriée en Santé) suite à la signature d'un accord de collaboration. PATH est une organisation internationale à but non-lucratif collaborant avec des partenaires des secteurs privé et public dans le but de mettre au point des vaccins prometteurs contre l'influenza, qui sont accessibles pour les populations des pays disposant de ressources limitées.

MEDICAGO SIGNE UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ PT BIO FARMA POUR LA PRODUCTION DE VACCINS EN INDONÉSIE

Le 14 juin 2010, Medicago a signé un protocole d'entente avec PT BIO FARMA (Persero) pour identifier et développer des vaccins spécifiques présentant un intérêt pour les deux parties, protocole dont l'objectif final est d'établir un partenariat pour construire une usine de production de vaccins à base de plantes de Medicago dans la République d'Indonésie. Medicago et BIO FARMA vont tout d'abord concevoir et réaliser une preuve de concept de la technologie de vaccins à particules pseudo-virales à base de plantes pour une cible de vaccin sélectionné, et des discussions sont toujours en cours.

MEDICAGO SIGNE UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LES PARTENAIRES DE NITT POUR LA COMMERCIALISATION DE VACCINS ANTIGRIPPAUX AU JAPON

En mars 2010, Medicago a signé un protocole d'entente avec Niigata TLO/NBRP/KUTLO-NITT (NITT) pour entreprendre des pourparlers et négociations en vue d'une entente de commercialisation de vaccins à particules pseudo-virales contre la grippe saisonnière et pandémique au Japon et dans d'autres territoires. NITT est depuis plusieurs années l'organisme autorisé par le gouvernement pour le transfert de technologie et la délivrance de permis, et l'obtention des droits sur des technologies de pointe pour le Japon. Selon les modalités du protocole d'entente, les parties évalueront et choisiront une structure d'accord optimale dans le but d'en arriver à une entente définitive, et des discussions sont toujours en cours.

DÉPÔT DE DEUX DEMANDES DE BREVET

Le 22 septembre 2010, Medicago a annoncé avoir découvert une nouvelle méthode innovatrice pour la préparation de PPVs et de protéines recombinantes dérivées de plantes et a déposé deux demandes de brevet internationales en vertu du traité de coopération sur les brevets ("Patent Cooperation Treaty" (PCT)) couvrant des nouvelles méthodes pour la préparation de PPVs et de protéines recombinantes dérivées de plantes. La nouvelle méthode de dégradation biochimique qui permet dans une seule et même étape, de relâcher les PPVs et les protéines recombinantes dans l'extrait tout en éliminant la majorité des impuretés provenant des cellules de plantes, ce qui simplifie énormément les étapes de purification ultérieures.

Ces nouvelles demandes de brevets vont renforcer la position de propriété intellectuelle de la compagnie, et lui permettre d'établir son avantage compétitif pour ce qui est du développement des PPVs et des protéines recombinantes dans les plantes.

NOMINATION DE MIKE WANNER À TITRE DE VICE-PRÉSIDENT OPÉRATIONS POUR LES ÉTATS-UNIS

M. Wanner s'est joint à Medicago USA à titre de vice-président, opérations pour les États-Unis et il dirige les activités d'expansion de la société en sol américain. M. Wanner était auparavant président et chef de la direction d'Abeome, une société de biotechnologie développant des anticorps monoclonaux à des fins thérapeutiques et diagnostiques. M. Wanner a également travaillé pendant 11 ans comme chef de la direction des finances pour Merial - Rhone Merieux, Inc. (RMI), l'une des principales sociétés de produits de santé animale au monde, pour laquelle il a participé à la construction et à la gestion d'une usine de production de vaccins à grande échelle aux États-Unis.

MISE À JOUR RELATIVEMENT AUX OCCASIONS DE PARTENARIAT

Nous poursuivons notre stratégie de partenariat avec des pays et des sociétés pharmaceutiques intéressés à investir dans des technologies plus rapides et économiques pour produire des vaccins contre les grippe pandémique et saisonnière. Avec un accord en place en Amérique du Nord (DARPA), nous concentrons maintenant nos efforts en Europe et en Asie. Notre stratégie est de prioriser la signature d'une lettre d'intention afin d'explorer la structure d'affaire possible avant d'engager des ressources. Nous

favoriserons des partenariats ayant un potentiel de revenu significatif à court terme afin de supporter le développement de notre technologie et la création de valeur pour les actionnaires.

PRODUITS EN DÉVELOPPEMENT

VACCIN VLP CONTRE LE VIRUS DE LA GRIPPE PANDÉMIQUE AVIAIRE H5N1

Continuation du développement clinique – essai clinique de phase II

Après avoir complété avec succès la phase I de son vaccin VLP contre le virus de la grippe pandémique aviaire H5N1, la Société a continué son développement en 2010. Le 1^{er} novembre 2010, la Société a reçu l'autorisation de Santé Canada pour commencer un essai clinique de phase II chez les humains.

L'essai clinique de phase II à répartition aléatoire contrôlé par placebo vise à évaluer l'innocuité et l'immunogénicité de différentes doses du vaccin H5N1. Plus précisément, le vaccin sera étudié chez environ 255 adultes en santé âgés de 18 à 60 ans. Au cours du premier volet de l'étude, 135 adultes en santé ont reçu une injection d'un placebo ou du vaccin H5N1 à des doses variables de 20 mcg, 30 mcg ou 45 mcg afin de déterminer la dose optimale. Dans le second volet, 120 adultes en santé vont recevoir une injection du placebo ou du vaccin H5N1 à la dose optimale.

Le 1er février 2011, la Société a annoncé des résultats intermédiaires positifs pour l'essai clinique de phase II chez l'humain de son candidat vaccin PPV contre la grippe aviaire H5N1. Le vaccin a été bien toléré par les sujets, il a induit une solide réponse immunitaire et son innocuité a été démontrée. Les résultats démontrent que nous avons un produit sécuritaire puisque notre vaccin H5N1 a été bien toléré à tous les dosages. Ceci est particulièrement important puisque les vaccins H5N1 sont reconnus pour être faiblement immunogènes chez l'humain. Pour le groupe d'âge de 18 à 49 ans ayant reçu une dose de 20 microgrammes, 82 % des sujets ont développé une réponse immunitaire contre le virus H5N1 après la deuxième injection, 65 % des sujets ont présenté une multiplication par quatre des titres IH en comparaison avec les valeurs initiales, et 65 % des sujets ont montré un titre d'anticorps séroprotecteur approprié. Tous les sujets avaient obtenu des résultats négatifs au test de dépistage d'anticorps contre la souche A/Indonésie du virus H5N1 avant la vaccination, et aucune réponse n'a été observée chez les sujets ayant reçu le placebo. Ces résultats montrent que le vaccin H5N1 de Medicago induit une forte réaction d'inhibition de l'hémagglutination (IHA) par les anticorps contre la souche H5N1. Les anticorps induits par le vaccin H5N1 se sont également révélés capables de réagir à plusieurs souches de la grippe aviaire H5N1, indiquant le potentiel des vaccins de Medicago de procurer une protection croisée. Conformément à la méthodologie initiale, le suivi des effets indésirables continuera pendant une période de 6 mois suivant l'administration de la deuxième dose du vaccin.

En se basant sur les résultats intermédiaires de l'essai de phase II, un comité a choisi la dose optimale de 20 microgrammes qui sera utilisée pour procéder à la partie B de l'essai clinique de phase II du vaccin H5N1. Dans ce second volet de l'essai, 120 adultes en santé recevront soit une injection du vaccin H5N1 à la dose optimale, soit un placebo. Les résultats finaux de ce second volet sont attendus au cours du deuxième trimestre de 2011.

Une seule dose de vaccin H5N1 à particules pseudo-virales procure 100% de protection croisée chez des furets ayant été exposés à une dose mortelle de virus

Une seule dose du vaccin pandémique de Medicago, formulé contre la souche indonésienne de la grippe aviaire H5N1, a procuré une protection croisée de 100 % chez des furets ayant été exposés à une dose mortelle de la très virulente souche vietnamienne de la grippe aviaire H5N1. Les vaccins anti-H5N1 sont reconnus pour nécessiter des administrations répétées afin d'être en mesure d'induire une production d'anticorps par l'hôte. Medicago croit être la première société à obtenir une protection croisée complète lors d'un test de provocation avec une souche hétérologue suite à l'administration d'une seule dose de son vaccin anti-H5N1 chez le furet.

Dans cette étude, des furets ont reçu une seule dose de qualité clinique de 1,9 (micro)g du vaccin à base de PPVs formulé contre la souche indonésienne du virus de la grippe aviaire H5N1 (A/Indonesie/5/05). Les animaux ont ensuite reçu une dose mortelle de la souche vietnamienne du virus H5N1 (A/Vietnam/1203/04). Tous les furets ayant été vaccinés ont survécu à l'administration de la souche vietnamienne, tandis que tous les furets non vaccinés sont morts en moins de 7 jours. Puisque le virus de la grippe se reproduit de la même façon chez le furet et chez l'humain, et qu'il provoque des symptômes similaires, ces données sur la protection croisée sont extrêmement importantes.

VACCIN SAISONNIER ET VACCIN A (H1N1)

En 2010, la Société a complété des études précliniques avec son candidat vaccin contre la grippe pandémique H1N1 et a déposé une demande d'essai clinique (investigational new drug application/IND). La stratégie est de tirer parti du travail de mise au point qu'elle effectuera sur son candidat vaccin contre la grippe pandémique H1N1 pour augmenter sa base de données sur l'innocuité et s'en servir afin de tenter de raccourcir le processus d'approbation pour son candidat vaccin saisonnier. Au début de 2011, la Société a obtenu l'autorisation de la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis pour effectuer une étude clinique de phase I sur son candidat vaccin PPV dirigé contre la grippe H1N1 aux États-Unis. La société a débuté l'étude clinique le 21 mars 2011. Les données cliniques intérimaires de l'essai H1N1, y compris les mesures de sécurité et de tolérabilité, devraient être disponibles au deuxième trimestre de 2011. Cette étude de phase I permettra ensuite à Medicago d'entreprendre une étude clinique de phase IIa aux États-Unis pour son vaccin trivalent contre la grippe saisonnière contenant les souches grippales recommandées H1N1, H3N2 et B, que la société a prévu réaliser plus tard en 2011, si elle obtient les approbations nécessaires par les autorités réglementaires compétentes.

L'étude de phase I est multicentrique, à répartition aléatoire, conduite en double insu avec différents dosages, et contrôlée par placebo en plus d'être comparée à un vaccin commercial. Elle vise à évaluer l'innocuité, la tolérabilité et l'immunogénicité d'une dose unique du vaccin H1N1 sans adjuvant auprès de 100 adultes en bonne santé âgés de 18 à 49 ans. Les sujets ont reçu aléatoirement l'une des injections suivantes : un placebo, le vaccin H1N1 de Medicago, un vaccin H1N1 provenant d'un vaccin trivalent homologué.

EVÉNEMENT SUBSÉQUENT

Le 25 mars 2011 la Société a annoncé un placement négocié à un jour de 34 117 600 unités (chacune, une « Unité ») au prix de 0,51 \$ par Unité, pour un produit brut de 17 399 976 \$ (le « Placement »). Le Placement est effectué par voie de placement pour compte.

Chaque Unité est composée d'une action ordinaire (une « Action ordinaire ») et d'un quart de bon de souscription d'action ordinaire (chacun, un « Bon de souscription »). Chaque Bon de souscription entier aura un prix d'exercice de 0,75 \$ et pourra être exercé pendant une période de 24 mois après la date de clôture du Placement. Les bons de souscription sont assujettis à une expiration anticipée si, en tout temps après la clôture, le cours de clôture publié des actions ordinaires à la TSX est égal ou supérieur à 1,00 \$ pendant 30 jours de séance consécutifs, auquel cas, la Société peut remettre aux porteurs un avis écrit indiquant que les bons de souscription expireront à 17 h (heure de Montréal) le trentième jour de la réception de cet avis.

Le produit net du Placement sera affecté à la poursuite du développement clinique des vaccins de la Compagnie contre la grippe à base de particules pseudo-virales (« PPV ») produits dans les plantes, afin de financer le développement de nouveaux produits candidats et aux autres besoins généraux et au fonds de roulement de l'entreprise. La clôture du Placement devrait avoir lieu vers le 5 avril 2011, sous réserve de l'obtention de toutes les approbations réglementaires nécessaires, y compris l'approbation de l'inscription conditionnelle à la cote de la Bourse de Toronto.

INFORMATION ANNUELLE CONSOLIDÉE CHOISIE

	2010 \$	2009 \$	2008 \$
SOMMAIRE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS			
Revenus	109 000	-	2 248 000
Perte pour l'exercice \$ De base et diluée par action	16 344 000 0,13	12 475 000 0,13	7 649 000 0,17

DONNÉES TIRÉES DES BILANS CONSOLIDÉS			
Trésoreries et équivalents et placements temporaires	8 521 071	14 333 000	14 028 000
Actifs totaux	21 313 000	22 830 000	20 603 000
Dette à long terme ⁽¹⁾	15 672 000	15 488 000	15 283 000

(1) La dette à long terme inclut la partie à court terme de la dette à long terme

COMPARAISON ENTRE LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE 2010 ET 2009

Résultats consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, les revenus ont été de 109 000 \$, comparativement à aucun revenu pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009. Les revenus de 2010 ont été générés suite à la réussite de la preuve de concept avec le contrat de recherche obtenu de l'United States Army Research, Development and Engineering Command pour 34 000 \$ et le contrat signé avec l'Infectious Disease Research Institute (IDRI) pour 75 000 \$.

Les frais de recherche et développement (R&D) ont augmenté de 5 448 000 \$ pour s'établir à 13 365 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 comparativement à 2009. L'augmentation des frais de R&D est principalement reliée à l'étude de Phase II pour le vaccin H5N1 et l'étude la phase I du vaccin saisonnier qui débute en 2011. Les salaires et avantages sociaux étaient plus élevés (1 621 000 \$) pour l'année 2010 comparativement à 2009 en raison principalement de l'embauche de nouveaux employés dans la seconde moitié de 2009 et depuis le début de 2010 nécessaires à la préparation et la production de matériel clinique pour les deux études cliniques. Plus de fournitures de laboratoires et d'analyses (1 526 000 \$) et de sous-traitants (1 945 000 \$) ont été requis pour réaliser ces activités. Plus précisément, la hausse des dépenses de sous-traitants s'explique par les derniers travaux liés à la phase I d'essais cliniques pour le vaccin de la grippe pandémique H5N1 au début de l'année, le travail relatif au développement du VLPEXpress, les études précliniques et cliniques de la Phase II pour le vaccin contre la grippe pandémique H5N1 et le travail préclinique pour le vaccin saisonnier.

Les subventions et frais relatifs aux contrats de recherche ont augmenté de 684 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 pour atteindre 1 036 000 \$. Cette augmentation s'explique principalement par la subvention obtenue au second trimestre de 2009 du Consortium québécois sur la découverte du médicament (CQDM). La subvention du CQDM totalise 1 773 000 \$ dont 652 000 \$ demeure disponible au 31 décembre 2010.

Les crédits d'impôt à la recherche et au développement se sont établis à 1 328 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, soit 659 000 \$ de plus comparativement à 2009. Depuis décembre 2009, la Société n'est plus associée avec Philip Morris International d'un point de vue fiscal et cela permet à Medicago d'obtenir une hausse du taux de crédit d'impôt provincial de 17.5% à 37.5% sur le premier 3 M\$ de dépenses en recherche et développement admissibles, expliquant ainsi cette hausse en 2010.

Les frais généraux et administratifs, de développement des affaires et propriété intellectuelle ont augmenté de 533 000 \$ pour s'établir à 4 340 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, comparativement à 2009. Cette augmentation est principalement engendrée par les frais nécessaires à la migration de la Société du TSX-V vers le TSX (128 000 \$), hausse des frais de brevets et licences (208 000 \$), ainsi qu'une augmentation des activités en développement des affaires.

L'amortissement des immobilisations corporelles s'est établi à 407 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, 57 000 \$ de moins que pour l'exercice 2009. Cette diminution s'explique par le fait que la Société a révisé ses estimations comptables quant à la durée de vie utile de certaines catégories d'actifs. Cet examen a mené à des changements dans les méthodes d'amortissement utilisées, car elles portent sur la vie utile des actifs. Les modifications ont été apportées afin de mieux refléter la vie utile des actifs en tenant compte de l'expérience acquise par la Société de l'exploitation et l'utilisation de ses immobilisations. Ce changement dans les estimations comptables diminue la dépense d'amortissement d'un montant total de 487 000 \$ en 2010.

L'amortissement des actifs incorporels s'est établi à 90 000 \$ au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 30 000 \$ de plus qu'en 2009, principalement engendrée par une capitalisation des coûts de brevets plus importante en 2010 comparativement à 2009.

Les frais financiers nets se sont élevés à 1 085 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, soit 161 000 \$ de plus que pour la période équivalente en 2009. Cette augmentation est principalement le résultat de la baisse des revenus d'intérêts (159 000 \$) qui s'explique par la diminution de la trésorerie et placements temporaires ainsi que par la baisse des taux d'intérêts en 2010.

Les impôts futurs se sont élevés à 1,075 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010. L'expiration de bons de souscription dans le dernier trimestre de 2010 a créé un gain en capital pour la Société. Ce gain en capital imposable a été appliqué contre les pertes accumulées et l'actif d'impôt futur en résultant a été constaté dans les états des résultats et du résultat étendu consolidés. La charge d'impôt liée à ce gain en capital est présentée dans le surplus d'apport.

La perte consolidée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 se chiffre à 16 344 000 \$ ou 0,13 \$ par action, comparée à une perte de 12 475 000 \$ ou 0,13 \$ par action pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

Bilan consolidé

La trésorerie et les placements temporaires étaient de 8,5 millions de dollars au 31 décembre 2010, une diminution de 5,8 millions \$ depuis le 31 décembre 2009. Cette diminution est principalement le résultat de la perte de l'année, net des éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie pour 16 184 000 \$ et des activités d'investissements en immobilisations corporelles et actifs incorporels (2 454 000 \$) qui fut partiellement compensé par l'émission de 18 518 520 unités totalisant 7 500 000 \$ et du premier versement de DARPA (6 871 000 \$).

Le total des actifs consolidés était de 21,3 millions de dollars au 31 décembre 2010, une diminution de 1,5 million de dollars depuis le 31 décembre 2009.

La dette à long terme a augmenté de 0,2 million de dollars pour totaliser 15,7 millions de dollars, principalement le résultat de l'intérêt capitalisé portant sur les prêts sans intérêt.

SOMMAIRE DE L'INFORMATION FINANCIERE TRIMESTRIELLE

	Trimestres terminés			
	31 décembre 2010	30 septembre 2010	30 juin 2010	31 mars 2010
Revenus	75 000 \$	-	-	34 000 \$
Dépenses totales incluant les impôts futurs	(4 643 000 \$)	(4 104 000 \$)	(3 963 000 \$)	(3 743 000 \$)
Perte	(4 568 000 \$)	(4 104 000 \$)	(3 963 000 \$)	(3 709 000 \$)
Perte de base et diluée par action	(0,04 \$)	(0,03 \$)	(0,03 \$)	(0,03 \$)
	31 décembre 2009	30 septembre 2009	30 juin 2009	31 mars 2009
Revenus	-	-	-	-
Dépenses totales incluant les impôts futurs	(3 893 000 \$)	(3 163 000 \$)	(2 794 000 \$)	(2 625 000 \$)
Perte	(3 893 000 \$)	(3 163 000 \$)	(2 794 000 \$)	(2 625 000 \$)
Perte de base et diluée par action	(0,04 \$)	(0,03 \$)	(0,03 \$)	(0,04 \$)

Les revenus peuvent varier de façon significative de trimestre en trimestre. Ils sont de nature non-récurrente et sont générés par des accords de licence aussi bien que par des contrats de recherche. Il est également important de noter que les historiques de dépenses ne peuvent pas être pris comme indication des dépenses futures. Le montant et la synchronisation des dépenses et la

disponibilité des ressources financières peuvent varier substantiellement de trimestre en trimestre, selon le niveau des activités de R&D ou de la disponibilité du financement des investisseurs et/ou des partenaires.

Le changement de stade de développement de la compagnie, soit de la R&D au développement préclinique pour son vaccin VLP H5N1 et au développement du procédé cGMP pour la production des matériaux cliniques pour la phase clinique I en 2009 et la phase II en 2010, les études précliniques pour le H1N1/saisonnier et la production de la phase I des matériaux au quatrième trimestre de 2010 expliquent l'augmentation des dépenses. Les salaires et avantages sociaux ont augmenté en 2009 et 2010 et sont expliqués par l'embauche de nouveaux employés principalement dans la deuxième moitié de 2009 et au début de 2010 pour la réalisation des travaux précliniques et cliniques liés au développement des deux vaccins (H5N1 et H1N1 / vaccin saisonnier). Plus de fournitures de laboratoire et analyses, et un nombre plus élevé de contrats de sous-traitance ont également été requis pour l'exécution de ces activités.

RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Pour le quatrième trimestre terminé le 31 décembre 2010, la perte a augmenté de 675 000 \$ à 4 568 000 \$, soit 3,893 millions \$ pour le quatrième trimestre de 2009. L'augmentation s'explique principalement par les dépenses de R & D plus élevées de 1 776 000 \$ et les frais généraux et administratifs, développement des affaires et propriété intellectuelle (FG&A, DA et PI) pour 281 000 \$ en partie compensée par les impôts futurs pour 1 075 000 \$.

L'augmentation des dépenses de R & D de 1 776 000 \$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010, comparativement à 2009, est liée à la production de matériel clinique de phase II et les contrats de sous-traitance de l'étude clinique de phase II pour le vaccin de la grippe aviaire H5N1 VLP, les études précliniques et la production de la phase I du matériel clinique et les travaux du contrat sous-traitance pour le vaccin H1N1/saisonnier. Les salaires et avantages sociaux ont été plus élevés (502 000 \$) en 2010 par rapport à 2009 et sont expliqués par l'embauche de nouveaux employés principalement dans la deuxième moitié de 2009 et au début de 2010 pour la réalisation des travaux précliniques et cliniques liés au développement des deux vaccins (H5N1 et H1N1 / vaccin saisonnier). Plus de fournitures de laboratoire et analyses (411 000 \$), et un nombre plus élevé de contrats de sous-traitance (768 000 \$) ont également été requis pour effectuer ces activités.

L'augmentation des FG&A, DA et PI s'explique par des frais accrus pour les brevets et les licences (253 000 \$) au cours du trimestre. De nombreux brevets sont en phase nationale, ce qui explique l'augmentation.

Les actifs d'impôts futurs se sont élevés à 1,075 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010. L'expiration de bons de souscription dans le dernier trimestre de 2010 a créé un gain en capital pour la Société. Ce gain en capital imposable a été appliqué contre les pertes accumulées et l'actif d'impôt futur en résultant a été constaté dans les états des résultats et du résultat étendu consolidés. La charge d'impôt liée à ce gain en capital est présentée dans le surplus d'apport.

LIQUIDITÉ, FLUX DE TRÉSORERIE ET FINANCEMENT

La Société avait pour un total de 8,5 millions \$ de trésorerie et de placements temporaires au 31 décembre 2010, une diminution de 5,8 millions \$ depuis le 31 décembre 2009. Le fonds de roulement s'établissait à 1,7 millions de dollars au 31 décembre 2010 comparativement à un fonds de roulement de 13,6 millions \$ au 31 décembre 2009. Les placements temporaires ne comprennent pas de titres de papiers commerciaux adossés à des créances qui sont affectés par des problèmes de liquidités. Au 31 décembre 2010, la dette à long terme de la Société s'établit à 15,7 millions \$. Aux termes du contrat d'emprunt de Bio-Levier, la société doit maintenir un ratio du fonds de roulement d'au moins 1,3:1. Les subventions reportées sont exclues du calcul de ce ratio. Au 31 décembre 2010, ce ratio s'établit à 3,2:1.

Les principaux besoins de capitaux de la Société comprennent les fonds requis pour ses activités de recherche et de développement, y compris les essais précliniques et cliniques, et les dépenses en immobilisations pour le développement de son usine-pilote américaine de même que le fonds de roulement. Medicago prévoit une augmentation des dépenses en 2011 étant donné que la Société continue de faire progresser ses programmes. La direction est d'avis que les ressources financières présentement à sa disposition combinées avec le financement annoncé le 25 mars 2011, la subvention DARPA et la convention de placement de soutien de 10 000 000 \$ (voir note 13 des états financiers) sont adéquates pour financer ses activités pour les douze prochains mois.

Depuis le début de ses activités, la Société a comblé ses besoins de trésorerie principalement par l'émission de titres, crédits d'impôt à la recherche et au développement, financement gouvernemental, recouvrements de coûts, revenus de contrats de licence, revenus de contrats de recherche, émission dettes à long terme et dettes à court terme garanties par les crédits d'impôts à la recherche et au développement. La stratégie de la Société pour le financement futur est de trouver des capitaux supplémentaires après l'achèvement avec succès des essais cliniques de la Phase II de son vaccin VLP contre une pandémie de grippe H5N1. Le montant des capitaux supplémentaires nécessaires dépendra de l'argent en main à ce moment-là et les fonds nécessaires pour effectuer les essais cliniques de ce vaccin. La direction prévoit financer ses besoins en capitaux supplémentaires principalement par l'émission de titres et/ou une potentielle monétisation de ses produits. (Voir la section *RISQUES ET INCERTITUDES – Besoins de financement supplémentaire et accès aux capitaux de la notice annuelle*).

La variation des liquidités de nos activités est expliquée ci-dessous.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>Flux de trésorerie</i>	Exercice terminé au 31 décembre 2010	Exercice terminé au 31 décembre 2009
Activités d'exploitation	(10 442 000 \$)	(10 841 000 \$)
Activités de financement	7 442 000 \$	12 607 000 \$
Activités d'investissement	6 237 000 \$	(2 629 000 \$)
Effet des variations des cours de change	(49 000 \$)	-
Variation nette des espèces	3 188 000\$	(863 000 \$)

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation ont diminué de 399 000 \$ pour atteindre 10 442 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010. Cette diminution s'explique principalement par la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement pour 5 742 000 \$ décrite à la note 16a) des états financiers. Ceci a été en partie compensé par l'augmentation en 2010 de la perte, déduction faite des éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents (ou burn rate) de 4 869 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

Activités de financement

Pour l'exercice 2010, les flux de trésorerie provenant des activités de financement ont diminué de 5 165 000 \$ pour atteindre 7 442 000 \$ comparativement à 2009. En 2009, la Société a complété un appel public à l'épargne en émettant 16 100 000 unités à 0,72 \$ par unité pour un produit brut de 11 592 000 \$ et 8 346 750 bons de souscriptions totalisant 2 363 000 \$ ont été exercés. En 2010, la Société a émis 18 518 520 unités à 0,405 \$ par unité pour un produit brut de 7 500 000 \$, 3 443 500 bons de souscriptions totalisant 861 000 \$ ont été exercés.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement (à l'exclusion des acquisitions de placements à court terme et de dépôt en garantie) ont augmenté de 866 000 \$ pour atteindre 2 454 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, découlant de plus d'acquisitions d'immobilisations corporelles pour 470 000 \$ et d'actifs incorporels pour 396 000 \$.

La Société prévoit investir 0,6 million de \$ en 2011 pour l'expansion de son usine de fabrication canadienne et 13,3 millions \$ à son usine de fabrication américaine relativement à l'entente avec DARPA. La plus grande partie de ce montant est financée par la subvention DARPA.

Utilisation de l'appel public à l'épargne complété en décembre 2009

Le tableau suivant démontre l'utilisation de l'appel public à l'épargne complété en décembre 2009.

EMPLOI DU PRODUIT	Du 1er avril au 31 décembre, 2010	Selon Prospectus
Développement clinique du vaccin PPV contre la grippe pandémique H5N1 et d'autres vaccins de la société	7 072 000 \$	7 072 000 \$
Besoins généraux et fonds de roulement de l'entreprise	3 483 000 \$	3 483 000 \$
Total	10 555 000\$	10 555 000 \$

Utilisation de l'appel public à l'épargne complété en août 2010

La Société a complété un appel public à l'épargne net de 6 787 500 \$ en août 2010 et le tableau suivant démontre l'utilisation faite de ce montant.

EMPLOI DU PRODUIT	Du 19 août au 31 décembre, 2010	Selon Prospectus
Programme de partage de coûts avec DARPA	841 000 \$	5 500 000 \$
Besoins généraux et fonds de roulement de l'entreprise	- \$	1 287 500 \$
Total	841 000\$	6 787 500 \$

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Société a des obligations contractuelles et engagements commerciaux. Le tableau suivant indique les besoins de trésorerie de la Société afin de se conformer à ces obligations:

Les paiements minimums exigibles en vertu des obligations contractuelles de la Société s'établissent comme suit au 31 décembre 2011:

\$	2011	2012	2013	2014	2015	Par la suite	Total
Comptes créditeurs et charges	3 243 142						3 243 142
Emprunts bancaires	600 000						600 000
Dettes à long terme	72 538	66 512	67 143	15 326 484	1 045	834 635	16 368 357

Licences	152 000	152 000	152 000	152 000	152 000	150 000	910 000
Contrats de location-exploitations	997 554	1 692 554	1 645 110	1 533 672	1 490 000	18 679 000	26 037 890

PERSPECTIVES POUR 2011

Nous prévoyons que les dépenses de R & D vont augmenter en 2011 comparativement à 2010 afin de soutenir les activités suivantes:

- Réalisation de la phase I aux États-Unis relativement aux essais cliniques avec le vaccin H1N1 / vaccin saisonnier
- Résultats de la phase II finale avec le vaccin H5N1
- Achèvement de la construction aux États-Unis des installations de qualité commerciale
- Initier la phase II des essais cliniques aux États-Unis avec le vaccin saisonnier trivalent au quatrième trimestre
- Signature de contrats potentiels (gouvernement, entreprises pharmaceutiques)
- Ajout de nouveaux candidats dans le portefeuille de produits (vaccins, enzymes biosimilaires)

Nous croyons que les sorties de fonds ne seront pas linéaire sur l'année mais seront plus élevées dans la seconde moitié de l'année en raison des coûts associés aux études cliniques et du coût de l'expansion de notre usine de fabrication dans le cadre du projet DARPA.

OPERATIONS ENTRE APPARENTEES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Il n'y a eu aucune opération entre parties apparentées ni aucun engagement hors bilan.

DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

Au 29 mars 2011, 138 933 102 actions ordinaires étaient émises et en circulation, 8 725 046 options d'achat d'actions étaient en circulation, 1 203 704 options à titre de rémunération et 16 159 586 bons de souscription étaient en circulation.

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers. Ces mêmes estimations et hypothèses ont aussi une incidence sur la présentation des éventualités en date des états financiers, de même que sur les montants de produits et de charges des exercices présentés. Nous réévaluons ces estimations et hypothèses, incluant celles qui sont relatives à la constatation des revenus, les dépenses de recherche de développement, la rémunération à base d'actions, les actifs et passifs d'impôts futurs, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, l'évaluation des actifs incorporels identifiables et des écarts d'acquisition, la juste valeur des options octroyées, la provision pour éventualités ainsi que certaines charges à payer. Nous fondons nos estimations et hypothèses sur l'expérience passée et sur divers facteurs que nous croyons raisonnables dans les circonstances, et qui sont à l'origine de notre jugement sur la valeur comptable des actifs et des passifs qui ne sont pas apparents de quelque autre façon. Il est possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Le sommaire suivant résume nos conventions comptables critiques et d'autres politiques qui exigent l'arrêt le plus important et des estimations dans la préparation de nos états financiers consolidés.

Conversion des devises

Filiale étrangère

Medicago USA Inc., filiale de la Société, est considérée comme un établissement étranger autonome. Par conséquent, la conversion des comptes de cette filiale étrangère en dollars canadiens est effectuée selon la méthode du taux courant. D'après cette méthode, les éléments d'actif et de passif monétaires exprimés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à

la date du bilan. Les revenus et charges sont convertis au taux de change moyen annuel. Les gains ou pertes de change résultant de cette conversion sont portés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu figurant dans les capitaux propres.

Opérations en devises

Les opérations libellées en devises étrangères sont converties en dollars canadiens de la façon suivante : les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan alors que les revenus et charges sont convertis au taux de change moyen pour l'exercice. Les éléments d'actif et de passif non monétaires sont convertis aux taux historiques. Les gains ou pertes de change résultant de cette conversion sont portés aux résultats.

Dépréciation d'actifs à long terme

Lors d'événements ou de circonstances indiquant la possibilité d'un non-recouvrement des coûts, la Société réévalue la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif excède les flux monétaires futurs non actualisés avant impôts que procurera cet actif. Le montant de toute perte de valeur, le cas échéant, représente l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Impôts sur les bénéfices

La Société comptabilise les impôts sur les bénéfices en utilisant la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont établis en tenant compte des écarts temporaires déductibles ou imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. La variation des actifs ou des passifs d'impôts futurs est portée aux résultats. Les actifs et passifs d'impôts futurs sont constatés en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur devant s'appliquer dans l'exercice au cours duquel les écarts doivent se résorber.

La Société établit une provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts futurs si, selon les renseignements disponibles, il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts futurs ne sera pas matérialisée.

Frais de recherche et de développement

Tous les frais liés aux activités de développement qui ne répondent pas aux critères généralement reconnus pour leur report ainsi que tous les frais de recherche sont imputés aux résultats dès qu'ils sont engagés. Les frais de développement qui répondent aux critères généralement reconnus pour leur report sont capitalisés et amortis à l'encontre des revenus sur la période estimative au cours de laquelle on pense en retirer des avantages. Aux 31 décembre 2010 et 2009, aucun frais de développement n'a été reporté.

Crédits d'impôt à la recherche et au développement et subventions

La Société a droit aux crédits d'impôt à la recherche scientifique et au développement expérimental (« RS&DE ») accordés par le gouvernement fédéral canadien et par le gouvernement de la province de Québec.

Les crédits d'impôt à la RS&DE et les subventions sont comptabilisés en utilisant la méthode de la réduction du coût. Selon cette méthode, les crédits d'impôt et les subventions sont inscrits en réduction des frais afférents ou des dépenses en capital dans l'exercice au cours duquel ces dépenses sont engagées si l'on peut avoir l'assurance raisonnable que les crédits et subventions se réaliseront.

Constatation des revenus

Les revenus liés aux accords de recherche sont liés à des accords d'étape et sont comptabilisés lorsque les jalons sont atteints et sur acceptation par le client. En vertu de ces ententes, les paiements reçus d'avance sont constatés à titre de produits reportés au bilan et ensuite, à titre de revenus lorsque les jalons sont atteints et sur acceptation par le client. Les revenus provenant des accords de recherche sont constatés selon la méthode de l'avancement des travaux.

Les ententes de licence en vigueur prévoient généralement des paiements uniques (avances) et des versements d'étape. Les revenus associés à ces accords de prestations multiples sont attribués à ces différents éléments selon leur juste valeur relative. Les accords de prestations multiples sont divisés en unités de comptabilisation distinctes lorsque certains critères sont respectés, notamment si la prestation fournie a une valeur en soi pour le client et s'il existe des preuves objectives et fiables de la juste valeur de la ou des

prestations non fournies. La contrepartie reçue est répartie entre les différentes unités de comptabilisation en fonction de la juste valeur de chaque unité ou selon la méthode du montant résiduel, et les critères de constatation des revenus applicables sont considérés séparément pour chacune des unités de comptabilisation.

Les revenus de prestations de licence, représentant des paiements non remboursables reçus lors de l'exécution d'ententes de licence, sont constatés à titre de revenus au moment de l'exécution de ces contrats lorsqu'il n'existe aucune obligation de rendement importante pour la Société et que leur encaissement est assuré. Les avances reçues au début des contrats de licence ne sont pas constatées à titre de revenus lorsqu'elles sont reçues, mais sont amorties selon l'état d'avancement du projet de recherche et de développement en question. L'état d'avancement d'un projet est fondé sur une estimation de la période ou de la durée totale prévue pour terminer le projet par rapport à la période écoulée jusqu'à un jour donné afin d'en arriver à une estimation du pourcentage de revenus gagnés à ce jour.

Rémunérations et autres paiements à base d'actions

La Société offre un régime d'options d'achat d'actions. La juste valeur des options d'achat d'actions est déterminée selon le modèle d'établissement du prix des options de Black et Scholes, et les charges de rémunération à base d'actions sont constatées selon les périodes d'acquisition des options et sont inscrites dans les capitaux propres sous la rubrique « Autres composantes des capitaux propres ». Toute contrepartie reçue par la Société lors de l'exercice des options d'achat d'actions ainsi que la valeur comptable de ces options d'achat d'actions sont inscrites dans les capitaux propres sous la rubrique « Capital social » lors de l'émission des actions.

NOUVELLES NORMES COMPTABLES ET CHANGEMENTS COMPTABLES FUTURS

Normes comptables futures

La Société cessera de préparer ses états financiers conformément aux PCGR du Canada, tel que prévu à la Partie V du Manuel de l'ICCA – Comptabilité (« PCGR canadiens ») pour les périodes débutant le 1er janvier 2011 lorsqu'elle débutera l'application des Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board, tel que stipulé à la Partie I du Manuel de l'ICCA – Comptabilité, son référentiel comptable. Par conséquent, les changements futurs aux PCGR canadiens ne sont pas discutés dans ces états financiers puisqu'ils ne seront jamais appliqués par la Société.

Normes internationales d'information financière

En février 2008, le Conseil des Normes Comptables (« CNC ») a confirmé que les PCGR du Canada pour les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes seront remplacés par les IFRS avec prise d'effet au cours de l'année civile 2011, l'adoption anticipée étant permise à compter de l'année civile 2009. Le basculement vers les IFRS sera exigé, pour la Société, pour les états financiers intermédiaires et annuels ouverts à compter du 1er janvier 2011 et il faudra prévoir un retraitement des chiffres comparatifs. Les IFRS utilisent un cadre conceptuel semblable à celui des PCGR du Canada, mais comptent des différences importantes au chapitre de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et de l'information à fournir.

La Société a développé un plan de conversion qui consiste en trois étapes et établit les activités à effectuer à chacune de ces étapes pour la durée du projet :

- Étape 1 – Diagnostic pour l'adoption des IFRS : La Société a complété son diagnostic pour l'adoption des IFRS. Ce diagnostic a permis de relever les principales différences entre les traitements comptables appliqués par la Société selon les PCGR du Canada et ceux de l'IFRS ainsi que les implications pratiques liées à la mesure. Les différences ont de plus été classées selon leur degré de complexité et selon l'importance du travail à mettre en œuvre relativement à la mesure.
- Étape 2 – Évaluation et conception du plan de conversion : Au cours du dernier trimestre, la Société a pratiquement complété l'étape de l'évaluation et de la conception du plan de conversion. La Société a évalué et documenté les différences existant entre les IFRS et les PCGR du Canada en matière de comptabilisation et d'informations à fournir, le choix des conventions comptables en vertu des IFRS, y compris l'examen des options disponibles en vertu des IFRS, l'établissement des incidences liées à la conversion sur les contrôles internes, les systèmes comptables et d'autres solutions et processus d'affaires, et l'élaboration d'un programme de formation visant à aider les employés concernés aux fins de la transition et de la conformité continue aux IFRS.

- **Étape 3 – Mise en œuvre :** Cette phase comprendra la mise en œuvre de tous les changements approuvés au cours de l'évaluation et de la conception du plan de conversion et se terminera par la préparation des états financiers de la Société selon les IFRS.

L'adoption des IFRS par la Société nécessitera l'application de l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (« IFRS 1 »), qui fournit aux entités des directives sur la première application des IFRS. IFRS 1 exige généralement qu'une entité applique rétrospectivement chaque IFRS en vigueur à la fin de sa première période de déclaration selon les IFRS, sous réserve d'exemptions obligatoires spécifiques et d'un nombre limité d'exemptions facultatives. Les exemptions IFRS 1 que la Société choisira à la date de transition sont les suivantes :

- **Immobilisations corporelles :** L'émetteur peut choisir la juste valeur à la date de transition en tant que coût présumé pour ses immobilisations corporelles. La Société n'utilisera pas ce choix.
- **Instruments financiers :** L'émetteur peut changer la désignation de ses instruments financiers comptabilisés antérieurement lorsque certaines conditions sont respectées. La Société conservera la même classification pour ses instruments financiers.

L'adoption des IFRS apportera certains changements aux conventions comptables de la Société. L'information qui suit est une mise à jour par la Société de l'évaluation des changements qui pourraient avoir une incidence sur les conventions comptables dans des secteurs clés, selon les normes actuelles et les lignes directrices des IFRS. Cette information ne recense pas tous les secteurs qui nécessiteront des changements aux conventions comptables suite à l'adoption des IFRS mais cible plutôt les secteurs qui, après examen par la Société, sont les plus susceptibles de faire l'objet de changements importants.

➤ **IFRS 2, Paiement fondé sur les actions (« IFRS 2 »)**

Aux termes des IFRS, lorsque les attributions d'options sur actions s'acquièrent graduellement, chaque tranche doit être considérée comme une attribution distincte, tandis que, selon les PCGR du Canada, les entreprises peuvent décider de considérer les tranches acquises graduellement comme une seule et même attribution. Parallèlement, les IFRS exigent que les estimations à l'égard des renoncations soient faites au moment de l'évaluation initiale de la juste valeur des paiements fondés sur les actions plutôt que les renoncations soient comptabilisées au moment où elles surviennent. Par conséquent, la charge de rémunération devra être comptabilisée sur la durée prévue de chaque tranche et devra tenir compte de l'incidence des différences de méthodes comptables en ce qui a trait aux renoncations. La Société évalue actuellement l'impact de cette norme.

➤ **Immobilisations corporelles (IAS 16)**

En vertu des IFRS, la Société peut choisir soit le modèle du coût ou celui de la réévaluation comme méthode comptable d'évaluation de ses immobilisations. Les PCGR canadiens acceptent seulement le modèle du coût. La Société procède à la réévaluation de toutes ses politiques d'amortissement. La valeur nette comptable et la charge d'amortissement pourraient donc être différentes sous IFRS.

➤ **Dépréciation d'actifs (IAS 36)**

Tout comme les PCGR canadiens, les IFRS requièrent une évaluation à chaque fin d'exercice afin d'établir s'il y a dépréciation des coûts. Les facteurs considérés en vertu des IFRS sont très similaires à ceux des PCGR canadiens mais il y a quand même quelques différences. Les IFRS requièrent la comptabilisation d'une perte de valeur si la valeur la plus élevée entre la juste valeur marchande et la valeur d'utilité d'un groupe d'actifs est moindre que sa valeur comptable. La valeur d'utilité est déterminée selon l'estimation des flux de trésorerie futurs actualisés. Les PCGR canadiens actuels requièrent la comptabilisation d'une perte de valeur jusqu'à la juste valeur estimative seulement si les estimations des flux de trésorerie futurs non actualisés d'un groupe d'actifs sont moindres que leur valeur comptable.

Les conventions comptables de la Société liées à la dépréciation des coûts seront modifiées afin de refléter ces différences. Cependant, la Société ne prévoit pas que ces changements auront un impact immédiat sur la valeur comptable de ses actifs.

➤ **IAS 1, Présentation des états financiers (« IAS 1 »)**

La présentation des états financiers sera traitée conjointement avec les IFRS auxquels elle se rapporte. Dans certains cas, les notes afférentes aux états financiers devront présenter des informations supplémentaires et l'état des résultats sera modifié afin de suivre un mode de présentation par nature ou par fonction. À l'heure actuelle, la Société procède à l'établissement de ses états financiers IFRS provisoires conformément à l'IAS 1, Présentation des états financiers.

➤ **Autres normes**

En se fondant sur les résultats de son analyse comparative entre les IFRS actuels et les PCGR du Canada, la Société a également terminé son évaluation des normes suivantes et a établi que, outre des informations à fournir plus exhaustives, aucun ajustement important ne devrait être apporté :

- Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels;
- Immobilisations corporelles;
- Contrats de location;
- Impôts sur le revenu;
- Constatation des produits.

Au cours du présent exercice, la Société entend compléter l'étape 2 et entreprendre l'étape 3. Puisque l'étape 2 n'était pas complétée au 31 décembre 2010, il est possible que l'on découvre d'autres impacts comptables.

La Société continuera de surveiller de près les changements apportés aux normes, lesquels pourraient avoir une incidence sur les états financiers de la Société dans les années à venir.

FACTEURS DE RISQUES ET INCERTITUDES

Il y a un certain nombre de risques qu'un investisseur éventuel devrait considérer avant d'investir dans les titres de Medicago incluant, notamment, les risques divulgués dans cette notice annuelle et dans le rapport de gestion de la Compagnie sur la condition financière et les résultats d'opérations déposés de temps à autre. Lorsque les titres de la Société sont en cours de distribution en vertu d'un prospectus ou d'un document de divulgation publique similaire, tel document contiendra également une description des risques liés à un investissement dans les titres de Medicago qui peut compléter ou remplacer la divulgation contenue aux présentes. Tout facteur de risque additionnel contenu dans un tel prospectus éventuel ou document d'information publique similaire doit être considéré comme faisant partie de cette notice annuelle. Les investisseurs devraient considérer la totalité d'une telle divulgation, lorsqu'applicable, avant d'investir dans les titres de Medicago.

Besoins de financement supplémentaire et accès aux capitaux

La Compagnie a besoin de fonds supplémentaires importants pour d'autres travaux de recherche et de développement, des essais cliniques prévus, des approbations réglementaires, la mise en place d'usines pilotes et de fabrication commerciale et la commercialisation de ses produits et produits candidats. Medicago ne dispose d'aucune source de capital de structure. Il est possible qu'elle tente de réunir des fonds supplémentaires pour les buts susmentionnés au moyen de l'émission publique ou privée d'actions ou de titres de créance ainsi que par des partenariats avec d'autres sociétés de biotechnologie ou en essayant de se procurer un financement auprès d'autres sources. Rien ne garantit qu'un financement supplémentaire puisse être obtenu à des conditions raisonnables le cas échéant. Un financement par actions futur peut être dilutif pour les actionnaires existants. Si Medicago ne peut obtenir un financement adéquat à des conditions raisonnables, elle peut devoir : mettre fin aux essais cliniques pour ses produits candidats ou les retarder; retarder l'établissement de ses capacités de vente ou de commercialisation; mettre un frein à d'importants programmes de développement de produits visant à détecter de nouveaux produits candidats; et vendre ou céder des droits sur ses technologies, produits actuels ou produits candidats. La capacité de la Compagnie de vendre ou de monétiser ses technologies ou produits ou les conditions auxquelles elle pourrait les vendre ou les monétiser pourraient être limitées par les conditions des ententes existantes, y compris le droit de premier refus de PMP à l'égard de la plateforme technologique de la Compagnie.

Résiliation de la convention d'investissement technologique

La DARPA peut résilier en tout temps, à sa discrétion, la convention d'investissement technologique. Même si la convention prévoit que la DARPA et Medicago USA doivent négocier de bonne foi le règlement raisonnable et opportun de toutes les questions en suspens par suite de la résiliation, rien ne garantit qu'un tel règlement indemnise suffisamment Medicago USA. De plus, la convention d'investissement technologique prévoit que la responsabilité de la DARPA ne pourra dépasser le niveau des fonds alloués à la convention au moment de la convention. La résiliation de la convention d'investissement technologique pourrait avoir des incidences défavorables importantes sur nous.

Obligations en vertu du bail de la nouvelle usine non conditionnelles à l'achèvement réussi du programme de recherche avec la DARPA

Il n'y a aucune garantie que Medicago USA réalisera avec succès toutes les étapes prévues dans la convention d'investissement technologique, y compris le rapport final confirmant la validation ou, si toutes les étapes sont réalisées, que nous réaliserons des revenus supplémentaires. Nous n'avons aucun engagement de la DARPA relativement à d'autres financements ou de quiconque relativement à l'achat de nos candidats-vaccins. De plus, les obligations de Medicago USA en vertu du bail de la nouvelle usine ne sont pas conditionnelles à l'achèvement réussi du programme de recherche avec la DARPA. Par conséquent, Medicago USA demeurera liée par ces obligations, y compris le paiement du loyer pendant la durée du bail, et par les obligations que Medicago USA contractera pour l'exploitation et l'entretien de la nouvelle usine.

Retards dans la construction ou retards opérationnels

Le bail de la nouvelle usine prévoit que le locateur construira la nouvelle usine et on prévoit actuellement que Medicago USA pourra occuper la nouvelle usine d'ici la fin d'août 2011. Bien que nous n'ayons actuellement connaissance d'aucun événement ni d'aucune circonstance qui pourrait retarder le calendrier prévu pour l'achèvement de la conception et de la construction de notre nouvelle usine, il y a toujours un risque que le projet fasse l'objet de retards, d'une interruption des activités ou d'une hausse des coûts en raison de nombreux facteurs, y compris, notamment, des facteurs climatiques et saisonniers touchant l'ensemble des projets de construction; des retards dans l'obtention des approbations des organismes de réglementation ou des conditions imposées par ceux-ci; des erreurs de conception; l'inexécution de tiers entrepreneurs; des hausses des coûts des matériaux, de l'équipement ou de la main-d'œuvre; une réalisation de la construction inférieure aux niveaux de production ou d'efficacité; des cas de force majeure qui dégagent le locateur de ses obligations contractuelles; le bris ou la défaillance du matériel ou des procédés; des erreurs des entrepreneurs ou des exploitants; des conflits de travail, des perturbations ou des baisses de productivité; l'incapacité d'attirer des nombres suffisants de travailleurs qualifiés; des changements touchant l'envergure du projet; la violation d'exigences relatives aux permis; et des incidents majeurs et/ou des catastrophes comme des incendies, des explosions, des tremblements de terre ou des tempêtes. Des retards, des interruptions des activités ou des hausses de coûts de cette nature pourraient nous nuire considérablement et avoir à la fin une incidence sur la réalisation de nos étapes prévues dans la convention d'investissement technologique ou encore amener la DARPA à résilier la convention d'investissement technologique.

Dépassements de coûts

Aux termes du bail de la nouvelle usine, le locateur a accordé à Medicago USA une allocation de construction de 13,5 millions de dollars US. Tous les dépassements de coûts de construction ou autres sont à la charge de Medicago USA. Même si l'estimation actuelle du total des coûts de construction ne dépasse pas 13,5 millions de dollars US, des dépassements de coûts de la construction et autres peuvent se produire. Les dépassements de coûts se rapportant à la nouvelle usine sont possibles en raison de demandes de changements approuvées par nous, de retards dans l'achèvement de la nouvelle usine, de retards causés par nous, et de divers autres facteurs dont les catastrophes naturelles, la destruction de la nouvelle usine par un incendie ou d'autres risques et l'incapacité d'obtenir des matériaux ou de la main-d'œuvre ou d'autres facteurs. Des dépassements de coûts sont aussi possibles pour la finition des lieux aux fins de leur utilisation et de leur occupation par Medicago USA, étant donné qu'ils ne sont pas couverts par l'engagement du locateur en vertu du bail de la nouvelle usine. Des dépassements de coûts pourraient entraîner des retards importants en ce qui a trait au début de nos activités à la nouvelle usine, pourraient avoir un effet défavorable important sur la réalisation par Medicago USA des étapes prévues dans la convention d'investissement technologique, et pourraient mener à la résiliation de la convention d'investissement technologique.

Risque lié au crédit

Tout manquement aux obligations du locateur prévues dans le bail de la nouvelle usine pourrait nous nuire considérablement et se répercuter sur la réalisation de nos étapes prévues dans la convention d'investissement technologique. La probabilité que Medicago USA puisse obtenir une compensation du locateur par suite d'un manquement à ses obligations dépendra de la situation

financière du locateur et de sa solvabilité. De plus, aucune obligation du locateur envers Medicago USA n'est garantie et le locateur peut hypothéquer la nouvelle usine en tant que propriétaire de celle-ci. Par conséquent, si le locateur fait faillite, qu'il liquide son actif, qu'il se réorganise ou conclut certaines autres opérations, l'actif du locateur pourra servir à payer ses obligations non garanties, notamment ses obligations prévues dans le bail de la nouvelle usine uniquement après qu'il aura acquitté intégralement la totalité de ses dettes de rang supérieur et garanties. Les fonds restants pourraient être insuffisants après ces paiements pour acquitter ses obligations prévues dans le bail de la nouvelle usine.

Droits de la DARPA à l'égard de l'invention visée

Aux termes de la convention d'investissement technologique, la DARPA bénéficie de certains droits d'acquérir la propriété intellectuelle à l'égard de toute invention visée dans certaines circonstances, notamment si la DARPA estime qu'une telle mesure est nécessaire pour répondre aux besoins en matière de santé ou de sécurité ou pour respecter les exigences liées à un usage public si ces besoins ou exigences ne sont pas raisonnablement remplis par Medicago USA. De plus, Medicago USA a accordé une licence affranchie non exclusive à la DARPA de mettre en œuvre ou de faire mettre en œuvre pour le compte des États-Unis dans le monde entier toute invention visée. Si la DARPA exerce ses droits d'acquérir la propriété intellectuelle, Medicago USA aura l'obligation d'accorder une licence non exclusive à un demandeur responsable à des conditions qui sont raisonnables dans les circonstances. Il n'y a aucune assurance que les conditions de cette licence nous satisferont ou qu'elles protégeront suffisamment nos intérêts commerciaux. Medicago USA n'a aucun contrôle sur la décision de la DARPA d'exercer son droit en vertu de toutes les licences susmentionnées ni sur l'usage pratique qui est fait en vertu de celles-ci. Dans la mesure où l'utilisation comprend la production de vaccins à grande échelle, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur l'environnement concurrentiel au sein de notre marché et pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre capacité concurrentielle ou avoir un effet défavorable important sur notre capacité à générer des revenus.

Conditions et événements récents sur le marché

En 2007, en 2008 et en 2009, les marchés du crédit aux États-Unis ont commencé à éprouver d'importantes perturbations attribuables à une détérioration des valeurs des propriétés résidentielles, aux défauts et défaillances dans le marché hypothécaire résidentiel (en particulier, dans le secteur des prêts hypothécaires à risque élevé et des prêts hypothécaires ne bénéficiant pas d'une cote de crédit de premier ordre) et à une diminution de la qualité du crédit des titres adossés à des créances hypothécaires. Ces problèmes ont entraîné un ralentissement des opérations sur le marché immobilier résidentiel, une diminution des prix des maisons, des défaillances dans le crédit à la consommation non hypothécaire ainsi qu'une baisse générale de la confiance des consommateurs. Ces conditions se sont poursuivies et se sont détériorées en 2008 et au début de 2009, entraînant une perte de confiance généralisée aux États-Unis ainsi que sur les marchés financiers et du crédit à l'échelle mondiale et causant l'effondrement de banques, d'institutions financières et d'assureurs importants, et l'intervention du gouvernement à cet égard, et créant un climat d'une plus grande volatilité, une diminution des liquidités, des écarts de taux plus importants, un manque de transparence des prix, des pertes de crédit accrues et des conditions de crédit plus serrées. En dépit des diverses mesures prises par le gouvernement des États-Unis et les gouvernements étrangers, les préoccupations concernant la condition générale des marchés financiers, des instruments financiers, des banques, des banques d'investissement, des assureurs et des autres institutions financières ont aggravé la situation des marchés du crédit dans leur ensemble et ont entraîné une importante chute des marchés boursiers. En outre, les indicateurs économiques généraux se sont détériorés, notamment une chute de la confiance des consommateurs, une hausse du chômage, une baisse de la croissance économique ainsi que l'incertitude concernant les bénéfices des sociétés.

Ces perturbations sans précédent sur les marchés financiers et du crédit actuels ont eu des incidences défavorables importantes sur un certain nombre d'institutions financières et ont limité l'accès aux capitaux et au crédit pour plusieurs sociétés. Ces perturbations pourraient, notamment, faire en sorte qu'il soit plus difficile pour la Compagnie d'obtenir des capitaux et du financement pour son exploitation ou augmenter ses coûts pour en obtenir. La Compagnie pourrait ne pas avoir accès à des capitaux additionnels à des conditions qui lui sont acceptables, le cas échéant.

Stade précoce d'évolution

La Compagnie est encore en développement et ses antécédents d'exploitation sont limités. Des investissements supplémentaires seront nécessaires pour mener à bien la mise en marché des produits candidats de la Compagnie et des produits de tiers et il n'est pas certain que ces produits seront produits à un coût et dans une qualité raisonnable ou commercialisés avec succès. La Compagnie ne sait pas si elle récupérera son investissement dans ces produits ou produits candidats par le truchement des ventes ou des redevances.

Puisque les produits les plus avancés de la Compagnie sont au stade de développement clinique, la Compagnie n'a pas encore démontré pleinement l'efficacité chez les humains des protéines produites par la Compagnie, ni reçu l'autorisation réglementaire pour la mise en marché. On ne sait pas si la Compagnie respectera les normes réglementaires applicables en matière de santé et obtiendra les approbations réglementaires requises pour ses produits ou produits candidats actuels.

Actuellement, la capacité de la Compagnie de produire une quantité commerciale de ses produits et produits candidats n'a pas été vérifiée et la Compagnie n'a pas encore la capacité de fabrication pour produire à un tel niveau commercial. Des investissements additionnels seront nécessaires pour construire des installations de fabrication pour combler les besoins sur le marché et de telles activités de mise à l'échelle peuvent changer la structure des coûts de la Compagnie qui pourraient avoir une incidence sur les avantages de sa plateforme ou diminuer les coûts en capital et les coûts des biens vendus.

La Compagnie n'entreprendra pas de processus de commercialisation avant quelques années et elle peut faire face à des difficultés ou des retards imprévus dans ses activités et il se peut que des concurrents mettent au point d'autres méthodes de production qui réduiraient les avantages concurrentiels de la Compagnie.

La réussite de Medicago est largement tributaire de la réussite de son produit principal, son vaccin candidat H5N1.

La réussite de Medicago est largement tributaire de la réussite de son produit principal, son vaccin candidat H5N1. Medicago a investi une tranche importante de ses ressources financières dans le développement de son produit principal et s'attend à ce que, dans un proche avenir, sa capacité de produire des revenus importants soit principalement tributaire de la réussite du développement et de la commercialisation de ce produit. Même si Medicago a d'autres technologies et produits en développement, leur stade de développement n'est pas aussi avancé.

Antécédents de pertes d'exploitation

À l'heure actuelle, la Compagnie n'a comptabilisé aucun revenu provenant de la vente de produits ou produits candidats. Depuis sa création jusqu'au 31 décembre 2010, la Compagnie a accumulé des pertes de 72 738 849 \$. Les pertes pourraient augmenter à court terme pendant que la Compagnie poursuit le développement de ses produits et, dans le cas des protéines pharmaceutiques, qu'elle tente d'obtenir l'approbation réglementaire visant la vente de ses produits candidats. Les pertes d'exploitation devraient se poursuivre jusqu'à ce que les ventes de produits et les versements de redevances produisent suffisamment de revenus pour financer ses activités continues. Des fluctuations trimestrielles des revenus, des dépenses et des pertes sont également prévues. Medicago n'atteindra peut-être jamais le seuil de la rentabilité, et même si elle l'atteignait, elle pourrait ne pas être en mesure de maintenir sa rentabilité sur une base annuelle ou trimestrielle. Le fait pour Medicago de ne pas atteindre et maintenir le seuil de la rentabilité entraînerait une baisse du cours de ses actions ordinaires et pourrait diminuer sa capacité à obtenir des capitaux, à accroître son entreprise, à élargir sa gamme de produits ou à poursuivre ses activités.

Réglementation des médicaments et approbation des produits

Les acquéreurs éventuels devraient connaître les risques, problèmes, retards, frais et difficultés auxquels la Compagnie peut être exposée compte tenu de la très vaste réglementation dans le cadre de laquelle elle exerce ses activités. De nombreuses lois et de nombreux règlements régissent la fabrication et la vente de produits thérapeutiques pour les humains au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays, soit les marchés auxquels sont destinés les produits et produits candidats de la Compagnie. De telles lois et de tels règlements portent sur l'approbation des installations de fabrication, des procédures d'essai et du contrôle des recherches, des données précliniques et cliniques avant l'approbation pour la commercialisation, y compris le respect des normes relatives aux BPF pendant la production et l'entreposage, de même que la réglementation des activités de commercialisation, incluant la publicité et l'étiquetage. Par exemple, les conditions de Santé Canada relativement à la fabrication du vaccin candidat H5N1 de la Compagnie comprennent le respect des normes relatives aux BPF. Bien que la Compagnie estime qu'elle respecte ces normes relatives aux BPF, Santé Canada vérifiera si ces normes sont respectées à sa satisfaction dans le cadre du processus d'approbation réglementaire. Si des travaux supplémentaires sont nécessaires à cet égard, cela pourrait avoir un effet défavorable sur le délai et les coûts estimatifs relatifs au développement de ses produits.

Bon nombre des produits, produits candidats et procédés que la Compagnie développe actuellement nécessitent du développement et des essais considérables et l'investissement de fonds importants avant leur commercialisation. Il n'y a aucune assurance que l'un de ces produits, produits candidats ou procédés sera réellement développé jusqu'à un niveau commercial.

Avant d'obtenir l'autorisation réglementaire pour la vente commerciale d'un de ses produits pharmaceutiques candidats, la Compagnie doit démontrer au moyen d'études précliniques et d'essais cliniques que le nouveau produit est sûr et efficace pour un usage chez l'homme pour chaque indication visée. Les résultats provenant des études précliniques et des premiers essais cliniques

peuvent ne pas prévoir les résultats qui seront obtenus dans des essais à grande échelle, et rien ne garantit que les essais cliniques de la Compagnie feront la preuve d'une innocuité suffisante pour donner lieu à une demande de drogue nouvelle de recherche (soit les documents fournis à la *Food and Drug Administration* (la « FDA ») pour obtenir l'approbation de tester le médicament sur les patients) ou à des phases ou à des étapes subséquentes d'essais sur des sujets humains même après que des essais précliniques et/ou des données sur des sujets humains sont soumis. L'incapacité de démontrer suffisamment l'innocuité et l'efficacité d'un produit candidat en cours de développement pourrait retarder ou empêcher l'autorisation réglementaire du produit candidat projeté et pourrait avoir une incidence défavorable sur le succès de la Compagnie.

Tout médicament est susceptible d'avoir une certaine toxicité ou des effets secondaires indésirables chez les animaux et les humains lorsqu'il est administré sous forme de monothérapie ou avec d'autres médicaments. Rien ne garantit qu'une toxicité, des effets indésirables ou des effets secondaires inacceptables ne se produiront pas à tout niveau de dose et à tout moment au cours des études toxicologiques ou des essais cliniques chez les humains des produits candidats de la Compagnie projetés sous forme de monothérapie ou combinée à d'autres médicaments. La manifestation d'une toxicité, d'effets indésirables ou d'effets secondaires dans les études toxicologiques ou les essais cliniques pourrait faire en sorte que la Compagnie ou les autorités de réglementation interrompe, limite, retarde ou fasse cesser le développement d'un des produits candidats de la Compagnie, ce qui pourrait éventuellement empêcher leur autorisation par Santé Canada, la FDA ou d'autres autorités de réglementation, à l'égard d'une partie ou de la totalité des indications visées. Rien ne garantit qu'une phase, une composante ou une étape d'un essai sera couronnée de succès ou achevée en toute sécurité de façon à permettre que la phase, l'étape ou la composante suivante d'un essai ou de la conception d'un essai débute. Rien ne garantit que Santé Canada, la FDA ou d'autres autorités de réglementation accepteront un protocole ou une conception de protocole précis sans égard à la phase, aux étapes ou aux composantes d'une phase. De plus, après qu'un essai ou une phase d'un essai ait commencé, Santé Canada, la FDA ou d'autres autorités de réglementation pourraient mettre l'essai en attente sur le plan clinique si Santé Canada, la FDA ou les autres autorités de réglementation jugent qu'un essai ou sa conception peuvent être dangereux ou exigent des éclaircissements concernant la conception du protocole. Dans le cas d'une mise en attente sur le plan clinique, rien ne garantit que les objections ou les problèmes seront surmontés ou résolus, et l'essai pourrait être remis à plus tard ou arrêté. Même après avoir été autorisé par Santé Canada, la FDA ou d'autres autorités de réglementation, un produit candidat peut par la suite se révéler dangereux ou ne pas produire l'effet escompté, ce qui empêcherait un usage répandu ou nécessiterait son retrait du marché. Il n'y a aucune assurance que des produits candidats que la Compagnie a développés ou développera seront sûrs lorsqu'ils seront administrés à des patients.

Le taux d'achèvement des essais cliniques des produits de la Compagnie dépendra, entre autres facteurs, du taux de participation des patients. La participation des patients dépend de nombreux facteurs, notamment de la taille du groupe de patients, de la nature du protocole, des essais effectués par des concurrents auprès de la même catégorie de patients, de la proximité des parties aux sites cliniques, des critères d'admissibilité pour l'étude et de l'intérêt des chercheurs cliniques. Des retards dans la participation prévue des patients peuvent se traduire par une hausse des coûts, des retards ou l'interruption des essais cliniques, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur le succès de la Compagnie. De plus, le personnel de la Compagnie a une expérience clinique limitée et, par conséquent, se fiera à des tiers pour l'aider à superviser et à surveiller les essais cliniques, ce qui pourrait entraîner des retards dans la réalisation des essais cliniques ou faire en sorte qu'ils ne soient pas menés à terme, si ces tiers ne s'acquittent pas de leurs obligations envers la Compagnie ou ne respectent pas les normes réglementaires dans l'exécution de leurs obligations aux termes des ententes qu'ils ont avec la Compagnie. Rien ne garantit que la Compagnie sera en mesure de soumettre une demande de drogue nouvelle tel que planifié si les essais cliniques sont terminés ou que de telles demandes seront examinées et autorisées par Santé Canada ou la FDA ou qu'elles le seront en temps opportun.

En outre, les lois, les règlements ou les politiques du Canada, des États-Unis ou d'autres pays peuvent être modifiés et d'autres lois ou d'autres politiques ou règlements gouvernementaux peuvent être adoptés, ce qui pourrait empêcher la commercialisation soutenue de médicaments ou imposer des restrictions additionnelles à celle-ci.

Limites et défis après une approbation réglementaire

Même si une approbation réglementaire d'un produit est accordée, l'approbation peut être assujettie à certaines restrictions quant aux utilisations pour lesquelles le produit peut être commercialisé ou à des conditions d'approbation, ce qui pourrait avoir une incidence sur la commerciabilité du produit. De plus, des travaux supplémentaires sur un produit après l'obtention d'une approbation réglementaire à un certain stade de développement peuvent être nécessaires afin d'accéder au prochain stade de développement. Ces travaux supplémentaires pourraient entraîner d'importants coûts et retarder l'évolution du produit.

En outre, les modalités d'approbation peuvent être assorties d'exigences coûteuses de procéder à des études de suivi ou à des activités de surveillance ultérieures à la commercialisation pour contrôler l'innocuité et l'efficacité du produit, ce qui pourrait réduire les revenus, augmenter les dépenses ou faire en sorte que le produit approuvé ne soit pas viable d'un point de vue commercial. Par exemple, Santé Canada ou la FDA pourraient exiger la mise en œuvre d'un programme de gestion des risques afin de surveiller les possibilités d'abus, d'usage inapproprié, d'usage non prescrit ou d'autres risques associés à l'utilisation d'un

produit. De plus, les demandes déposées auprès des autorités de réglementation doivent contenir des données adéquates afin d'évaluer l'innocuité et l'efficacité du médicament relativement à l'indication voulue pour toutes les sous-populations pédiatriques pertinentes. Les autorités de réglementation peuvent accorder des renoncations, des dérogations et des reports à l'égard de cette exigence ou exiger divers engagements après l'approbation.

Si Medicago obtient éventuellement l'approbation réglementaire pour commercialiser un produit donné, elle sera assujettie à des exigences réglementaires continues de grande portée, notamment des exigences liées à l'inscription, à la fabrication, à l'étiquetage, à la publicité, à la promotion, à la déclaration d'événements indésirables, à l'emballage, à la distribution, à l'entreposage et à la tenue de registres. De plus, les installations de fabrication du produit seront assujetties à l'examen continu et aux inspections périodiques des autorités de réglementation. Si Medicago ne respecte pas les exigences réglementaires de Santé Canada, de la FDA et des autres autorités de réglementation compétentes au Canada et à l'étranger, ou si des problèmes auparavant inconnus relativement à tout produit commercial approuvé, aux fabricants ou aux procédés de fabrication sont découverts, la Compagnie pourrait faire l'objet de sanctions administratives ou judiciaires ou d'autres inconvénients.

Incapacité éventuelle d'atteindre les objectifs projetés de développement selon les échéanciers annoncés et escomptés

Medicago fixe des objectifs à l'égard des échéanciers prévus pour l'atteinte des buts qui sont importants pour sa réussite et fait des annonces publiques à cet égard, notamment relativement au début et à la fin des essais cliniques, aux approbations réglementaires prévues et aux dates de lancement des produits. Le moment auquel se produisent ces événements prospectifs peut différer de façon importante en raison de facteurs comme les retards ou les échecs de ses essais cliniques, le besoin de développer des données supplémentaires que les autorités de réglementation exigent comme condition d'approbation, les incertitudes inhérentes au processus d'approbation réglementaire, les retards dans la conclusion d'ententes de fabrication ou de commercialisation nécessaires pour commercialiser ses produits candidats et le défaut de ses collaborateurs, partenaires de commercialisation et de distribution, fournisseurs et autres tiers avec lesquels Medicago a conclu des ententes contractuelles, de remplir, en totalité ou en partie, leurs obligations contractuelles envers Medicago.

Réglementation des plantes génétiquement modifiées

La Compagnie doit respecter les règlements du *United States Department of Agriculture* (l'« USDA »), de l'*Agence canadienne d'inspection des aliments* (l'« ACIA ») et des autres autorités de réglementation pour les rejets extérieurs d'organismes génétiquement modifiés ainsi que des autres produits destinés à être utilisés sur des produits agricoles ou avec ceux-ci. L'USDA et l'ACIA interdisent la culture et le transport de plantes génétiquement modifiées sauf conformément à une dispense ou à des autorisations spéciales. Pour obtenir les autorisations requises, la Compagnie devra démontrer qu'elle utilise des procédures satisfaisantes pour la croissance de ses plantes génétiquement modifiées et pour le contrôle des stocks de semences, du matériel récolté, des installations de traitement et des déchets provenant de ces installations. Rien ne garantit que les autorisations seront accordées à la Compagnie et, le cas échéant, qu'elles le seront en temps opportun. De plus, la Compagnie pourrait devoir consacrer beaucoup de temps ou d'argent pour remplir les conditions nécessaires à l'octroi de ces autorisations. De plus, des modifications à la réglementation ou aux politiques de l'USDA, de l'ACIA et des autres autorités de réglementation concernant la croissance et le déplacement dans les champs de plantes hôtes génétiquement modifiées pourraient avoir une incidence défavorable sur l'entreprise de la Compagnie en augmentant le coût de ses produits et de ses technologies ou en réduisant la demande des consommateurs à l'égard de ces produits et technologies ou en faisant en sorte que les gouvernements en interdisent la vente ou l'utilisation. Si la Compagnie ne se conforme pas à ces règles ou politiques, elle pourrait subir une perte financière ou être responsable des coûts engagés à la suite de ce non-respect. À la connaissance de la Compagnie, aucune exigence réglementaire relative à la croissance commerciale extérieure de plantes transgéniques produisant des protéines pharmaceutiques n'a encore été promulguée au Canada, aux États-Unis ou ailleurs.

Évolution technologique rapide

Compte tenu de l'évolution rapide et de l'évolution technologique importante de l'industrie, rien ne garantit que des développements réalisés par d'autres ne feront pas en sorte de rendre non concurrentielles les technologies de la Compagnie ni que cette dernière sera en mesure de suivre les développements technologiques. Les concurrents de la Compagnie peuvent également avoir développé ou être en voie de développer des technologies qui pourraient constituer la base de produits et produits candidats concurrentiels. Certains de ces produits et produits candidats peuvent se révéler plus efficaces et moins coûteux que les produits et produits candidats développés par la Compagnie ou que celle-ci est en voie de développer.

Dépendance envers le personnel clé

La Compagnie dépend de certains membres de sa direction et de son personnel scientifique, et la perte des services d'une ou de plusieurs de ces personnes pourrait avoir une incidence défavorable sur la Compagnie. La Compagnie se doit de continuer à mettre en œuvre et à appliquer ses systèmes de gestion et de continuer à recruter et à former de nouveaux employés de manière à gérer sa croissance efficacement. La Compagnie se doit notamment de recruter du personnel possédant une expérience dans la fabrication conforme aux normes relatives aux BPF, et le développement et le contrôle de la qualité de médicaments. Bien qu'elle ait été capable d'attirer et de retenir un personnel compétent et expérimenté dans le passé, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de le faire dans l'avenir.

Concurrence

La concurrence technologique est très vive au sein de l'industrie dans laquelle se trouve la Compagnie. La concurrence provient principalement des sociétés pharmaceutiques, des sociétés de biotechnologie et des universités de même que de sociétés qui participent à chacun des secteurs non pharmaceutiques que la Compagnie tente de viser avec ses produits et produits candidats. Bon nombre des concurrents de la Compagnie disposent de ressources financières et techniques beaucoup plus considérables, ont des capacités importantes de recherche et de développement et des ressources supérieures sur les plans de la commercialisation, de la distribution, de la production et du personnel. De plus, des concurrents peuvent développer des produits avant que la Compagnie développe ses propres produits et produits candidats et obtenir l'approbation réglementaire visant ces produits et produits candidats plus rapidement que ne le fait la Compagnie. Des produits, produits candidats et procédés plus efficaces que ceux que la Compagnie entend développer peuvent être développés par ses concurrents. La recherche et le développement effectués par d'autres peuvent rendre la technologie, les produits et produits candidats ou procédés de la Compagnie non concurrentiels ou désuets.

Réaction défavorable du public envers le génie génétique

Le succès commercial futur de certains des produits et produits candidats de la Compagnie et des produits de certains de ses partenaires dépendra en partie de l'acceptation par le public de l'utilisation des produits et produits candidats génétiquement modifiés, notamment les médicaments, les plantes et les produits végétaux. Les allégations selon lesquelles les produits et produits candidats génétiquement modifiés ne peuvent pas être consommés sans risque ou qu'ils présentent un danger pour l'environnement peuvent influencer l'attitude du public, quelle que soit leur véracité. Des réactions défavorables du public à des organismes et produits et produits candidats génétiquement modifiés et produits et produits candidats développés en les utilisant pourraient se traduire par une réglementation gouvernementale plus stricte en matière de recherche génétique et des produits et produits candidats qui en résultent, notamment de plus grandes exigences en matière d'étiquetage, et pourraient entraîner une baisse de la demande des produits et produits candidats de la Compagnie, même si ces produits et produits candidats ne proviennent pas d'organismes génétiquement modifiés.

Brevets et droits de propriété intellectuelle

Le succès de la Compagnie dépend, en partie, de sa capacité à protéger ses droits de propriété intellectuelle et à exercer ses activités sans porter atteinte aux droits de propriété d'autrui ou à faire en sorte que des tiers contournent les droits qui appartiennent à la Compagnie ou sur lesquels elle détient une licence. Des demandes de brevets au Canada, aux États-Unis et dans d'autres territoires ont été déposées et la Compagnie en fait un suivi actif. La situation des brevets des sociétés pharmaceutiques et de biotechnologie, y compris de la Compagnie, est incertaine et soulève des questions de droit et de faits complexes pour lesquelles des questions de droit importantes demeurent non résolues. Par conséquent, il n'est pas certain que les demandes de brevet en instance de la Compagnie se traduiront par la délivrance de brevets ou que la Compagnie développera d'autres produits et produits candidats exclusifs pouvant être brevetés. Une partie de la stratégie de la Compagnie repose sur sa capacité d'assurer la situation d'un brevet en ce qui a trait à la production d'une protéine recombinante au moyen de sa plateforme technologique Proficia^{MC}. Il n'y a aucune certitude que la Compagnie y parviendra et, dans le cas contraire, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur elle et sur sa situation financière. De plus, la Compagnie pourrait échouer dans sa tentative de commercialiser des produits et produits candidats sans avoir à obtenir des brevets supplémentaires, notamment des brevets relatifs à la transformation de plantes ou à l'utilisation de certains éléments génétiques spécifiques végétaux. De plus, il n'est pas certain que les brevets délivrés ou devant être délivrés à la Compagnie lui procureront des avantages concurrentiels ou que de tels brevets ne seront pas la cible de contestations par des tiers, que les brevets de tiers ne compromettent pas sa capacité à commercialiser ses produits et produits candidats ou que des tiers n'auront pas contourné ses brevets au moyen d'autres procédés. De plus, il est possible que d'autres sociétés développent des produits et produits candidats ayant le même effet que ses produits et produits candidats ou des technologies de production de manière indépendante ou qu'ils conçoivent des technologies en s'appuyant sur celles brevetées par la Compagnie.

Des demandes de brevet se rapportant aux activités de la Compagnie ou les concernant ont été déposées par un certain nombre de sociétés pharmaceutiques et de biotechnologie et par des établissements d'enseignement. Un certain nombre de ces technologies, demandes ou brevets peuvent entrer en conflit avec les technologies ou demandes de brevet de la Compagnie, et un tel conflit pourrait réduire la portée de la protection par brevet que la Compagnie pourrait autrement obtenir ou même entraîner le refus de ses demandes de brevets.

Dans l'éventualité où une tierce partie exerce des activités entrant en contravention avec les droits de propriété intellectuelle de la Compagnie, l'attention de la direction pourrait être détournée et la Compagnie pourrait encourir des coûts importants dans la défense et reconnaissance de ses droits. La Compagnie pourrait échouer dans la défense de ses droits de propriété intellectuelle, ce qui pourrait également entraîner l'invalidité de ses brevets ou une déclaration par un tribunal que la tierce partie ne contrevient pas aux droits de propriété intellectuelle de la Compagnie, l'un ou l'autre pouvant nuire à la position concurrentielle de la Compagnie. De plus, il n'y a aucune garantie qu'une tierce partie ne pourra pas contourner les technologies brevetées de la Compagnie. Aussi, la Compagnie pourrait avoir à participer à des procédures d'interférence amorcées par le U.S. Patent and Trademark Office, des procédures d'opposition en Europe ou d'autres procédures analogues dans d'autres juridictions du monde visant à déterminer la priorité de l'invention et la validité des droits du brevet octroyés ou demandés, ce qui pourrait entraîner des coûts et des délais substantiels, même dans l'éventualité d'un dénouement à l'avantage de la Compagnie.

Il n'y a aucune certitude que la Compagnie sera en mesure de conclure des contrats de licence à des conditions commerciales raisonnables, ou qu'elle sera en mesure de développer ou obtenir une technologie de remplacement à l'égard des brevets délivrés à des tiers qui englobent incidemment ses produits ou technologies de production. Toute incapacité à obtenir des licences ou à développer une technologie de remplacement pourrait entraîner des retards dans le lancement de certains des produits et produits candidats de la Compagnie ou même faire en sorte que celle-ci se voit interdire le développement, la fabrication ou la vente de certains de ses produits. De plus, la Compagnie pourrait devoir engager des frais juridiques considérables pour contester des actions en justice pour contrefaçon de brevets, ou pour intenter de telles poursuites contre autrui.

Il est impossible pour la Compagnie d'être certaine d'avoir créé les inventions visées par les demandes de brevet en instance ou qu'elle était la première à avoir déposé les demandes de brevet portant sur de telles inventions. Il n'y a aucune garantie que ces brevets, une fois délivrés, seraient confirmés par un tribunal ou que la technologie ou le produit d'un concurrent serait considéré comme une contrefaçon de ces brevets.

En outre, la technologie, les produits et les produits candidats de la Compagnie peuvent comprendre de la propriété intellectuelle de tiers utilisée sous licence, comme cela est actuellement le cas pour le vaccin candidat H5N1 de la Compagnie. Les mêmes risques et incertitudes décrits aux présentes s'appliquent à la propriété intellectuelle de ces tiers, et pourraient nuire à la capacité de la Compagnie à développer, à fabriquer ou à vendre des produits ou à évaluer ses technologies.

De plus, une grande partie de la technologie relative au savoir-faire de la Compagnie qui n'est pas brevetable peut constituer un secret industriel. Par conséquent, la Compagnie exige de ses employés, consultants et conseillers et collaborateurs qu'ils signent des ententes de confidentialité. Toutefois, il n'y a aucune garantie que ces ententes fourniront une protection suffisante de ses secrets industriels, de son savoir-faire ou de ses autres renseignements exclusifs en cas d'utilisation ou de divulgation non autorisée de l'information.

Responsabilité potentielle à l'égard des produits

Le risque de réclamation en responsabilité civile à l'égard des produits et de publicité défavorable qui en résulte est inhérent au développement de produits thérapeutiques et autres pour les humains. L'assurance de la responsabilité civile à l'égard des produits est coûteuse, sa disponibilité est limitée et la Compagnie peut ne pas être en mesure de souscrire une telle assurance ou de souscrire à des conditions qu'elle juge acceptables. La commercialisation des produits et produits candidats potentiels de la Compagnie peut être limitée ou compromise par l'incapacité de souscrire une garantie d'assurance suffisante à des conditions raisonnables ou de se protéger autrement contre les réclamations possibles en responsabilité à l'égard des produits. Une réclamation en responsabilité à l'égard des produits contre la Compagnie ou le retrait d'un produit ou de produits candidats du marché pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Compagnie et sa situation financière.

Absence possible de marché

La stratégie de la Compagnie repose en grande partie sur l'hypothèse que l'application de ses technologies pour développer des produits et produits candidats destinés aux marchés qu'elle vise se traduira par la création de produits nouveaux et commercialement viables. Malgré le potentiel de marché que la Compagnie a estimé pour ses produits et produits candidats, rien

ne garantit que ces hypothèses se révéleront exactes en raison, principalement, de la concurrence des produits existants ou nouveaux et de la viabilité commerciale encore non établie de ses produits et produits candidats.

Acceptation des produits par le marché

Même si la Compagnie développe des produits sûrs et efficaces et qu'elle obtient les approbations réglementaires nécessaires, le processus prendra des années et, au moment où les produits sont développés ou les approbations sont obtenues, à cause de la nature concurrentielle et dynamique de l'industrie du développement des médicaments, il y a un risque qu'à ce moment, un tel produit :

- ne puisse être commercialisé de façon rentable, remboursable par des tiers payeurs ou commercialisé à des prix qui permettront à la Compagnie d'atteindre la rentabilité;
- ne puisse être commercialisé avec succès ou être accepté par le marché;
- ne soit pas choisi par rapport aux produits existants ou nouvellement développés commercialisés par des tiers; ou
- contrevient aux droits de propriété détenus par des tiers maintenant et à l'avenir ce qui empêcherait Medicago de commercialiser ce produit.

Le degré d'acceptation des produits développés par Medicago par le marché, le cas échéant, dépendra de divers facteurs, y compris la démonstration à la communauté médicale de la preuve de l'efficacité clinique et de l'innocuité des produits de la Compagnie et de leur avantage possible par rapport aux autres méthodes de traitement. Rien ne garantit que les médecins, les patients ou la communauté médicale en général accepteront et utiliseront les produits pouvant être développés par la Compagnie.

De plus, d'ici à ce que les produits de la Compagnie soient prêts à être commercialisés, le cas échéant, le marché auquel la Compagnie destine ses produits peut avoir changé. Les estimations auxquelles il est fait renvoi aux présentes relativement au nombre de patients qui ont reçu ou qui pouvaient avoir été des candidats à l'utilisation d'un produit spécifique peuvent ne pas tenir compte de manière précise du marché réel ou des prix du marché pour ces produits ni de la mesure dans laquelle ces produits, s'ils sont développés avec succès, seront actuellement utilisés par les patients.

L'incapacité de la Compagnie de lancer et de commercialiser avec succès ses produits en développement pourrait avoir un effet défavorable important sur son entreprise, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Capacité de vente, de commercialisation et de distribution

La Compagnie n'a actuellement aucune capacité de vente, de commercialisation ou de distribution. La Compagnie prévoit s'en remettre principalement à ses partenaires pour commercialiser ses produits candidats, lorsqu'ils seront approuvés; cependant, rien ne garantit que ces partenaires ont des capacités réelles de commercialisation, de vente et de distribution.

Si la Compagnie ou ses partenaires ne sont pas en mesure d'établir ou de maintenir des liens avec des partenaires qui ont des capacités de vente, de commercialisation, de distribution, et si la Compagnie ou ses partenaires doivent commercialiser les produits de la Compagnie directement, ces derniers devront développer une équipe de commercialisation et de vente qui ont des compétences techniques et des capacités de distribution. Rien ne garantit que la Compagnie ou ses partenaires seront en mesure d'établir ou de maintenir de tels liens avec des tiers ni de développer des capacités internes de commercialisation, de vente et de distribution.

Fabrication commerciale

La Compagnie n'a aucune expérience de fabrication de produits en quantité commerciale et n'a pas actuellement les ressources pour fabriquer de façon rentable les produits qu'elle peut développer. En conséquence, si la Compagnie réussit à développer un produit avec un potentiel commercial, elle pourrait être tenue de développer des installations pour fabriquer indépendamment ses produits ou conclure un contrat avec un fabricant ou encore conclure tout autre arrangement avec des tiers pour fabriquer ces produits. Si la Compagnie n'est pas en mesure de développer ces capacités ou de conclure un tel arrangement à des conditions favorables, elle pourrait ne pas être capable de faire concurrence de façon efficace sur le marché. Si la Compagnie ne peut fabriquer ou conclure de contrat pour un approvisionnement suffisant de produits selon des modalités acceptables ou si la Compagnie fait face à des retards ou à des difficultés dans sa relation avec les fabricants ou collaborateurs, ses essais précliniques, cliniques et/ou la vente de ses produits pourrait être retardés, retardant ainsi la demande d'approbation réglementaire pour les produits et/ou le lancement et les ventes ultérieures de ces produits.

Dépendance envers les partenaires collaborateurs

La stratégie de la Compagnie consiste à conclure divers arrangements pour les essais clinique, et pour la fabrication, la mise en marché et la commercialisation éventuelle de ses produits et produits candidats. La Compagnie s'attend également à conclure des ententes de collaboration pour le développement potentiel et la commercialisation éventuels de ses produits et produits candidats avec d'autres entreprises, ententes aux termes desquelles elle pourrait recevoir un financement supplémentaire, notamment des paiements d'étape. La Compagnie entend aussi conclure d'autres ententes de partenariat avec des sociétés pour développer et commercialiser des produits et produits candidats à partir de sa technologie principale. Toutefois, la conclusion de telles ententes peut être retardée ou limitée par les modalités d'autres ententes existantes auxquelles la Compagnie est partie, notamment le droit de premier refus aux termes des ententes existantes avec PMP à l'égard de la plateforme technologique de la Compagnie. Rien ne garantit toutefois qu'elle sera en mesure de conclure ces autres ententes de collaboration, et, le cas échéant, à des conditions favorables, ou que ces ententes de collaboration actuelles ou futures porteront fruit.

Si l'un des partenaires collaborateurs de la Compagnie ne réussit pas à développer ou à commercialiser avec succès un produit ou produit candidat à l'égard duquel il a des droits, ou un des produits ou produits candidats de ce partenaire à l'égard duquel la Compagnie a des droits, ceci pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités de la Compagnie. De plus, même si la Compagnie estime que ses partenaires collaborateurs actuels et éventuels auront une motivation économique suffisante pour poursuivre leur financement, rien ne garantit que ces collaborations seront maintenues ou qu'elles se traduiront par des produits ou produits candidats commercialisés avec succès. Si un partenaire collaborateur met fin à son financement d'un programme particulier, ceci pourrait retarder ou arrêter le développement ou la commercialisation de tout produit ou produit candidat découlant de ce programme. De plus, il n'y a aucune certitude que les partenaires collaborateurs ne chercheront pas d'autres technologies ni ne développeront d'autres produits ou produits candidats de leur côté ou en collaboration avec d'autres, y compris avec les concurrents de la Compagnie.

Produits dangereux et questions environnementales

Les procédés de découverte et de développement de la Compagnie impliquent l'utilisation contrôlée de produits dangereux et radioactifs. La Compagnie est assujettie aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux qui régissent l'utilisation, la fabrication, l'entreposage, la manipulation et l'élimination de ces produits et de certains déchets. Même si la Compagnie est d'avis que ses consignes de sécurité pour la manipulation et l'élimination de ces produits respectent les normes prescrites par ces lois et règlements, le risque de contamination ou de blessures accidentelles provenant de ces produits ne peut être complètement éliminé. Si un tel accident devait survenir, la Compagnie pourrait être tenue responsable des dommages qui résultent et une telle responsabilité pourrait être supérieure à ses capacités financières. La Compagnie n'est pas spécifiquement assurée pour ce type de responsabilité. Même si elle est d'avis qu'elle respecte les lois et règlements environnementaux à tous égards importants et qu'elle ne prévoit pas faire d'importantes dépenses en immobilisations pour des installations de protection de l'environnement, rien ne garantit qu'elle ne devra pas engager des coûts importants pour se conformer aux lois et règlements environnementaux dans l'avenir ou que les lois ou règlements environnementaux actuels ou futurs n'auront pas une incidence défavorable importante sur son exploitation, ses activités ou son actif.

Questions de nature fiscale

La Compagnie a établi qu'elle était admissible à des crédits d'impôt à l'investissement sur les dépenses engagées pour des activités de recherche scientifique et de développement expérimental. Il existe un risque que l'agence gouvernementale puisse conclure : i) qu'une partie ou que la totalité des dépenses n'a pas été engagée dans des activités de recherche scientifique et de développement expérimental, et ii) que le taux applicable à ces crédits est différent du taux réclamé par la Compagnie et, par conséquent, que l'agence gouvernementale puisse réduire ou refuser les demandes visant ces crédits, y compris les crédits remboursables.

Gestion de la croissance

La croissance rapide qui est survenue dans tout secteur de la Compagnie pourrait soumettre les ressources de gestion opérationnelles et techniques de la Compagnie à de fortes pressions. La Compagnie prévoit un accroissement des frais d'exploitation et des ressources humaines dans l'avenir. Pour gérer sa croissance, la Compagnie doit augmenter ses capacités opérationnelles et techniques et gérer ses effectifs tout en administrant efficacement de nombreuses relations avec des tiers. Rien ne garantit qu'elle sera en mesure de gérer efficacement la croissance de ses activités. L'incapacité de mettre en place une gestion et des systèmes d'exploitation cohérents, d'ajouter des ressources de façon rentable ou de gérer adéquatement l'expansion de la Compagnie pourrait avoir une incidence défavorable sur son entreprise et ses résultats d'exploitation.

CONTROLES ET PROCEDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTROLE INTERNE A L'EGARD DE L'INFORMATION FINANCIERE

Au 31 décembre 2010, une évaluation a été réalisée pour mesurer l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information, au sens donné à cette expression dans les règlements publiés par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. En se fondant sur cette évaluation, le président et chef de la direction et le premier vice-président exécutif et chef de la direction financière ont conclu que la conception et le fonctionnement des contrôles et procédures de communication de l'information étaient efficaces.

De plus, au 31 décembre 2010, une évaluation a été réalisée pour mesurer l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière, au sens donné à cette expression dans les règlements publiés par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, à des fins de publication, conformément aux IFRS. En se fondant sur cette évaluation, le président et chef de la direction et le premier vice-président exécutif et chef de la direction financière ont conclu que la conception et le fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière étaient efficaces.

Ces évaluations ont été effectuées à l'aide des critères énoncés dans le document intitulé « *Contrôle interne sur l'information financière – Lignes directrices à l'intention des petites sociétés ouvertes* » publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, un modèle reconnu, et selon le Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le comité de divulgation, composé de cadres supérieurs, aide le président et chef de la direction et le premier vice-président exécutif et chef de la direction financière à s'acquitter de leurs responsabilités.

Tous les contrôles internes, peu importe la qualité de leur conception, ont des limites inhérentes, y compris la possibilité d'une erreur humaine ou le risque que l'on circonviene ou outre passe les contrôles et procédures en place. Ainsi, rien ne garantit que les contrôles et procédures de communication de l'information financière ou les contrôles à l'égard de l'information financière de la Société puissent prévenir toutes erreurs ou fraudes. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, il n'y a pas eu de changement au niveau des contrôles internes à l'égard de l'information financière qui a eu, ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura, une incidence importante sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière.

Au nom de la direction,

(Signé)
Pierre Labbé, CA
Vice-président et chef de la direction financière

(Signé)
Andrew J. Sheldon
Président et chef de la direction

Le 29 mars 2011

Medicago Inc.

États financiers consolidés
31 décembre 2010 et 2009

Le 29 mars 2010

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Medicago Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Medicago Inc. et de ses filiales, qui comprennent les bilans consolidés au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 et les états consolidés des résultats et du résultat étendu, du déficit, du cumul des autres éléments du résultat étendu, du surplus d'apport et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Medicago Inc. et de ses filiales au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 ainsi que de leurs résultats d'exploitation et de leurs flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

¹ Comptable agréé auditeur, permis n° 7451

Medicago Inc.

Bilans consolidés

Aux 31 décembre 2010 et 2009

	2010 \$	2009 \$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	3 415 700	228 039
Placements temporaires (note 4)	5 105 371	14 105 198
Comptes débiteurs (note 5)	323 554	337 838
Crédits d'impôt à l'investissement à recevoir	3 424 937	2 097 274
Charges payées d'avance	265 065	96 848
	<hr/> 12 534 627	<hr/> 16 865 197
Dépôts de garantie de loyer (notes 6 et 20)	385 677	50 000
Immobilisations corporelles (notes 7, 9 et 12)	6 500 848	4 941 092
Actifs incorporels (note 8)	<hr/> 1 891 375	<hr/> 974 045
	<hr/> 21 312 527	<hr/> 22 830 334
Passif		
Passif à court terme		
Emprunts bancaires (note 9)	600 000	600 000
Comptes créditeurs et charges (note 10)	3 243 142	2 301 518
Subventions reportées relatives à un contrat de recherche (note 11)	6 955 589	340 203
Partie à court terme de la dette à long terme	72 538	83 862
	<hr/> 10 871 269	<hr/> 3 325 583
Dette à long terme (note 12)	<hr/> 15 599 743	<hr/> 15 404 017
	<hr/> 26 471 012	<hr/> 18 729 600
Capitaux propres (Déficit)		
Capital social (note 13)	53 605 485	48 660 207
Surplus d'apport	8 067 236	1 554 679
Autres composantes des capitaux propres (note 14)		
Options d'achat d'actions (note 14a)	1 458 124	956 444
Options d'achat d'unités (note 14b)	483 125	399 536
Bons de souscription (note 14c)	3 837 442	8 919 515
Déficit	(72 738 849)	(56 395 186)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	<hr/> 128 952	<hr/> 5 539
	<hr/> (5 158 485)	<hr/> 4 100 734
	<hr/> 21 312 527	<hr/> 22 830 334
Engagements (note 20)		
Événement subséquent (note 24)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé par le Conseil,

(signé) RANDAL CHASE, PH.D., administrateur

(signé) ANDREW J. SHELDON, administrateur

Medicago Inc.

Déficit, Cumul des autres éléments du résultat étendu et Surplus d'apport consolidés
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

Déficit	2010	2009
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	(56 395 186)	(43 920 364)
Perte pour l'exercice	(16 343 663)	(12 474 822)
Solde à la fin de l'exercice	(72 738 849)	(56 395 186)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	2010	2009
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	5 539	(48 384)
Gain non matérialisé sur les actifs disponibles à la vente	26 573	176 878
Reclassement dans la perte pour l'exercice d'un gain sur les actifs disponibles à la vente matérialisé lors de la disposition	(6 690)	(122 955)
Écart de conversion	103 530	-
	123 413	53 923
Solde à la fin de l'exercice	128 952	5 539
Total du déficit et du cumul des autres éléments du résultat étendu		
	(72 609 897)	(56 389 647)
Surplus d'apport	2010	2009
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 554 679	1 087 608
Options d'achat d'actions annulées	-	7 883
Options d'achat d'unités échues	399 536	66 640
Bons de souscription échus (déduction faite des impôts afférents de 1 074 541 \$ en 2010, 0 \$ en 2009)	6 113 021	392 548
Solde à la fin de l'exercice	8 067 236	1 554 679

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Medicago Inc.

Résultats et résultat étendu consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

Résultats	2010	2009
	\$	\$
Revenus		
Revenus de contrats de recherche	108 940	-
Charges		
Frais de recherche et de développement	13 364 855	7 916 776
Subventions et versements relatifs aux contrats de recherche	(1 036 384)	(352 705)
Crédits d'impôt à la recherche et au développement	(1 327 663)	(668 985)
Frais généraux et administratifs, développement des affaires et propriété intellectuelle	4 340 121	3 807 113
Charge de rémunération à base d'actions	504 744	464 246
Perte (gain) de change	107 242	(63 719)
Amortissement des immobilisations corporelles	406 643	464 046
Amortissement des actifs incorporels	89 746	60 291
Gain réalisé sur les placements disponibles à la vente	(6 690)	(122 955)
Radiation d'actifs incorporels (note 8)	-	15 906
Radiation d'immobilisations corporelles (note 7)	-	30 432
Frais financiers nets (note 15)	1 084 530	924 376
	17 527 144	12 474 822
Perte pour l'exercice avant impôts futurs	(17 418 204)	(12 474 822)
Impôts futurs	1 074 541	-
Perte pour l'exercice	(16 343 663)	(12 474 822)
Perte de base et diluée par action (note 23)	(0,13)	(0,13)
Résultat étendu	2010	2009
	\$	\$
Perte pour l'exercice	(16 343 663)	(12 474 822)
Gain non matérialisé sur les actifs disponibles à la vente	26 573	176 878
Reclassement dans la perte pour l'exercice d'un gain sur les actifs disponibles à la vente matérialisé lors de la disposition	(6 690)	(122 955)
Écart de conversion	103 530	-
	123 413	53 923
Résultat étendu pour l'exercice	(16 220 250)	(12 420 899)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Medicago Inc.

Flux de trésorerie consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

	2010 \$	2009 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Perte pour l'exercice	(16 343 663)	(12 474 822)
Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents		
Charges de rémunération à base d'actions	504 744	464 246
Amortissements	496 389	524 337
Amortissement des charges reportées	117 499	117 499
Intérêts capitalisés sur la dette à long terme	121 959	130 731
Gain réalisé sur les placements disponibles à la vente	(6 690)	(122 955)
Radiation d'actifs incorporels	-	15 906
Radiation d'immobilisations corporelles	-	30 432
Impôts futurs	(1 074 541)	-
	(16 184 303)	(11 314 626)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 16a)	5 741 692	473 211
	(10 442 611)	(10 841 415)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Emprunts bancaires remboursés	-	(127 950)
Dette à long terme sans intérêt contractée	-	58 520
Versements sur la dette à long terme	(88 664)	(101 460)
Émission d'unités	7 500 000	11 592 000
Exercice d'options	4 800	-
Exercice de bons de souscription	865 175	2 362 563
Frais d'émission	(839 147)	(1 176 167)
	7 442 164	12 607 506
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition de placements temporaires	(11 845 211)	(14 152 696)
Disposition de placements temporaires	20 871 611	13 161 149
Dépôts de garantie d'un loyer	(335 677)	(50 000)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 850 262)	(1 380 646)
Acquisition d'actifs incorporels	(603 427)	(207 206)
	6 237 034	(2 629 399)
Effet des variations du cours de change	(48 926)	-
Variation nette de la trésorerie	3 187 661	(863 308)
Trésorerie au début de l'exercice	228 039	1 091 347
Trésorerie à la fin de l'exercice	3 415 700	228 039
Renseignements supplémentaires (note 16b)		
Intérêts payés	936 597	909 094

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

1 Statuts et nature des activités

La Société a été constituée le 17 juillet 1997 en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies (Québec). Depuis le début de son exploitation, la Société a consacré presque toutes ses activités commerciales à la recherche et au développement. Medicago est une société de biotechnologie de phase clinique qui développe des vaccins hautement efficaces et compétitifs reposant sur ses technologies de fabrication exclusives à base de particules pseudo-virales.

2 Nouvelles conventions comptables

Normes comptables futures

La Société cessera de préparer ses états financiers conformément aux PCGR du Canada, tel que prévu à la Partie V du Manuel de l'ICCA – Comptabilité (« PCGR canadiens ») pour les périodes débutant le 1^{er} janvier 2011 lorsqu'elle débutera l'application des normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board*, tel que stipulé à la Partie I du Manuel de l'ICCA – Comptabilité, son référentiel comptable. Par conséquent, les changements futurs aux PCGR canadiens ne sont pas discutés dans ces états financiers puisqu'ils ne seront jamais appliqués par la Société.

3 Résumé des principales conventions comptables

Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables de la Société se résument comme suit :

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Medicago Inc. et ceux de Medicago R&D inc., 9177-4083 Québec Inc., 9157-4265 Québec Inc., Fiducie Financière Medicago et Medicago USA, Inc.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers. Ces mêmes estimations et hypothèses ont aussi une incidence sur la présentation des éventualités en date des états financiers, de même que sur les postes de revenus et de charges de l'exercice. Les estimations importantes incluent la juste valeur des instruments financiers, la valeur des crédits d'impôt recouvrables, la durée de vie utile des immobilisations et des actifs incorporels, l'évaluation d'actifs à long terme, l'évaluation de la provision pour impôts futurs, la valeur de certains frais courus et d'une subvention reportée sur un contrat de recherche. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

Conversion des devises

Filiale étrangère

Medicago USA Inc., filiale de la Société, est considérée comme un établissement étranger autonome. Par conséquent, la conversion des comptes de cette filiale étrangère en dollars canadiens est effectuée selon la méthode du taux courant. D'après cette méthode, les éléments d'actif et de passif monétaires exprimés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les revenus et charges sont convertis au taux de change moyen annuel. Les gains ou pertes de change résultant de cette conversion sont portés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu figurant dans les capitaux propres.

Opérations en devises

Les opérations libellées en devises étrangères sont converties en dollars canadiens de la façon suivante : les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan alors que les revenus et charges sont convertis au taux de change moyen pour l'exercice. Les éléments d'actif et de passif non monétaires sont convertis aux taux historiques. Les gains ou pertes de change résultant de cette conversion sont portés aux résultats.

Instrument financiers

Les actifs et les passifs financiers sont d'abord comptabilisés à la juste valeur et sont par la suite comptabilisés selon leur classification, tel que décrit ci-après. Le classement dépend de l'intention dans laquelle les instruments financiers ont été acquis et de leurs caractéristiques et désignation par la Société. Sauf en des circonstances bien précises, le classement n'est pas modifié après la comptabilisation initiale.

Trésorerie	Détenue à des fins de transaction
Placements à court terme	Disponibles à la vente
Comptes débiteurs	Prêts et créances
Dépôts de garantie	Disponibles à la vente
Emprunts bancaires	Autres passifs financiers
Comptes créditeurs et charges	Autres passifs financiers
Dette à long terme	Autres passifs financiers

Actifs ou passifs détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers classés comme actifs ou passifs détenus à des fins de transaction sont inscrits à la juste valeur à chaque date de bilan, et toute variation de la juste valeur est enregistrée au bénéfice net dans la période au cours de laquelle ces variations surviennent.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

Prêts et créances et autres passifs financiers

Les instruments financiers classés comme étant des prêts et créances et autres passifs financiers sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le revenu ou la charge d'intérêts est inclus(e) au bénéfice net sur la durée de vie prévue de l'instrument financier.

Actifs disponibles à la vente

Les instruments financiers classés comme étant disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et le gain/la perte résultant de la réévaluation à la fin de chaque période est inscrit(e) au résultat étendu. Les titres de placements classés comme étant disponibles à la vente, et n'ayant pas de prix coté sur un marché actif disponible facilement, sont enregistrés au coût. Les titres disponibles à la vente sont ramenés à la juste valeur (comptabilisation d'une perte aux résultats) lorsqu'il est nécessaire de refléter une perte de valeur durable. Lors de la décomptabilisation, tous les gains et pertes cumulés au cumul des autres éléments du résultat étendu sont comptabilisés aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction relatifs aux instruments financiers, qui ne sont pas classés comme étant détenus à des fins de transaction, sont comptabilisés comme un ajustement du coût de l'instrument financier au bilan, au moment de sa comptabilisation initiale et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Juste valeur

En vertu des modifications apportées au chapitre 3862 « Instruments financiers – informations à fournir », qui établissent une hiérarchie des justes valeurs, la Société est tenue de maximiser l'utilisation de données d'entrée observables et de minimiser l'utilisation de données d'entrée non observables lors de l'évaluation de la juste valeur. La Société applique principalement l'approche de marché pour les évaluations récurrentes de justes valeurs. Le chapitre décrit trois niveaux de données d'entrée qui peuvent être utilisés pour évaluer la juste valeur :

Niveau 1 – Prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Un marché actif pour un actif ou un passif est un marché dans lequel les transactions pour un actif ou un passif surviennent avec une fréquence et un volume suffisants pour fournir de l'information sur les prix sur une base continue.

Niveau 2 – Prix cotés pour des actifs ou des passifs similaires; prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs; ou autres données d'entrée qui sont observables ou qui peuvent être corroborées par des données de marché observables pour la presque totalité de la durée de vie des actifs ou des passifs.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

Niveau 3 – Données d'entrée non observables fondées sur très peu de données de marché ou sur aucune donnée de marché et qui sont importantes pour établir la juste valeur des actifs ou des passifs.

	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actif				
Trésorerie	3 415 700	-	-	3 415 700
Placements temporaires	5 105 371	-	-	5 105 371
Dépôts de sécurité	385 677	-	-	385 677
	<hr/>			
	8 906 748	-	-	8 906 748

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, la Société ne détenait pas d'instruments financiers de niveaux 2 et 3.

Trésorerie

La trésorerie comprend l'encaisse et les soldes bancaires ainsi que tous les placements à court terme hautement liquides dont l'échéance est d'au plus trois mois à la date d'acquisition.

Placements temporaires

Les placements temporaires se composent principalement de dépôts à terme, d'obligations et de billets à escompte.

Les transactions sont inscrites à la date de règlement, et les placements sont comptabilisés à leur juste valeur.

Les revenus provenant des placements temporaires sont des revenus d'intérêt et sont comptabilisé selon la comptabilité d'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite des crédits d'impôt connexes et de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire selon les périodes suivantes :

	Périodes
Unité de production	20 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel informatique	3 ans
Équipement de laboratoire	8 ans
Mobilier de bureau	8 ans

La durée de vie utile et les valeurs résiduelles sont révisées annuellement.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

Actifs acquis dans le cadre d'un contrat de location-acquisition

Les contrats de location qui confèrent à la Société pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien sont comptabilisés comme contrats de location-acquisition. Au début du contrat de location-acquisition, un actif est comptabilisé de même que l'obligation qui en découle. Les actifs acquis en vertu de contrats de location-acquisition sont amortis selon leur durée de vie utile aux mêmes taux et durées que les autres actifs similaires.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels se composent d'une licence, de brevets et de logiciels. La licence et les brevets représentent les coûts, y compris les honoraires professionnels, engagés pour l'obtention de marques de commerce aux fins de commercialisation et de fabrication des produits, déduction faite des crédits d'impôt gouvernementaux afférents et de l'amortissement cumulé. La licence et les brevets sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit vingt ans. Les logiciels sont comptabilisés au coût, déduction faite des crédits d'impôt connexes. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative de trois ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Lors d'événements ou de circonstances indiquant la possibilité d'un non-recouvrement des coûts, la Société réévalue la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif excède les flux monétaires futurs non actualisés avant impôts que procurera cet actif. Le montant de toute perte de valeur, le cas échéant, représente l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Frais d'émission d'actions

Les frais d'émission d'actions sont comptabilisés en diminution du capital social.

Impôts sur les bénéfices

La Société comptabilise les impôts sur les bénéfices en utilisant la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont établis en tenant compte des écarts temporaires déductibles ou imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. La variation des actifs ou des passifs d'impôts futurs est portée aux résultats. Les actifs et passifs d'impôts futurs sont constatés en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur devant s'appliquer dans l'exercice au cours duquel les écarts doivent se résorber.

La Société établit une provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts futurs si, selon les renseignements disponibles, il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts futurs ne sera pas matérialisée.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

Frais de recherche et de développement

Tous les frais liés aux activités de développement qui ne répondent pas aux critères généralement reconnus pour leur report ainsi que tous les frais de recherche sont imputés aux résultats dès qu'ils sont engagés. Les frais de développement qui répondent aux critères généralement reconnus pour leur report sont capitalisés et amortis à l'encontre des revenus sur la période estimative au cours de laquelle on pense en retirer des avantages. Aux 31 décembre 2010 et 2009, aucuns frais de développement n'a été reporté.

Crédits d'impôt à la recherche et au développement et subventions

La Société a droit aux crédits d'impôt à la recherche scientifique et au développement expérimental (« RS&DE ») accordés par le gouvernement fédéral canadien et par le gouvernement de la province du Québec.

Les crédits d'impôt à la RS&DE et les subventions sont comptabilisés en utilisant la méthode de la réduction du coût. Selon cette méthode, les crédits d'impôt et les subventions sont inscrits en réduction des frais afférents ou des dépenses en capital dans l'exercice au cours duquel ces dépenses sont engagées si l'on peut avoir l'assurance raisonnable que les crédits et subventions se réaliseront.

Constatation des revenus

Les revenus liés aux accords de recherche concernent des accords d'étape et sont comptabilisés lorsque les jalons sont atteints et sur acceptation par le client. En vertu de ces ententes, les paiements reçus d'avance sont constatés à titre de produits reportés au bilan et ensuite, à titre de revenus lorsque les jalons sont atteints et sur acceptation par le client. Les revenus provenant des accords de recherche sont constatés selon la méthode de l'avancement des travaux.

Les ententes de licence en vigueur prévoient généralement des paiements uniques (avances) et des versements d'étape. Les revenus associés à ces accords de prestations multiples sont attribués à ces différents éléments selon leur juste valeur relative. Les accords de prestations multiples sont divisés en unités de comptabilisation distinctes lorsque certains critères sont respectés, notamment si la prestation fournie a une valeur en soi pour le client et s'il existe des preuves objectives et fiables de la juste valeur de la ou des prestations non fournies. La contrepartie reçue est répartie entre les différentes unités de comptabilisation en fonction de la juste valeur de chaque unité ou selon la méthode du montant résiduel, et les critères de constatation des revenus applicables sont considérés séparément pour chacune des unités de comptabilisation.

Les revenus de prestations de licence, représentant des paiements non remboursables reçus lors de l'exécution d'ententes de licence, sont constatés à titre de revenus au moment de l'exécution de ces contrats lorsqu'il n'existe aucune obligation de rendement importante pour la Société et que leur encaissement est assuré. Les avances reçues au début des contrats de licence ne sont pas constatées à titre de revenus lorsqu'elles sont reçues, mais sont amorties selon l'état d'avancement du projet de recherche et de développement en question. L'état d'avancement d'un projet est fondé sur une estimation de la période ou de la durée totale prévue pour terminer le projet par rapport à la période écoulée jusqu'à un jour donné afin d'en arriver à une estimation du pourcentage de revenus gagnés à ce jour.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

Rémunérations et autres paiements à base d'actions

La Société offre un régime d'options d'achat d'actions qui est décrit à la note 14. La juste valeur des options d'achat d'actions est déterminée selon le modèle d'établissement du prix des options de Black et Scholes, et les charges de rémunération à base d'actions sont constatées selon les périodes d'acquisition des options et sont inscrites dans les capitaux propres sous la rubrique « Autres composantes des capitaux propres ». Toute contrepartie reçue par la Société lors de l'exercice des options d'achat d'actions ainsi que la valeur comptable de ces options d'achat d'actions sont inscrites dans les capitaux propres sous la rubrique « Capital social » lors de l'émission des actions.

Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions participantes en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions participantes en circulation au cours de l'exercice, en ajoutant l'effet dilutif des actions participantes potentielles au cours de l'exercice. Le calcul du résultat dilué par action est effectué selon la méthode du rachat d'actions comme si toutes les actions potentielles dilutives avaient été exercées au plus tard au début de l'exercice ou à la date d'émission, selon le cas, et que les fonds en découlant avaient été utilisés pour acheter des actions participantes de la Société à la valeur moyenne à la cote des actions participantes au cours de l'exercice.

Changement d'estimations comptables

Au cours de l'année, la Société a révisé les estimations comptables relatives à la durée de vie utile de ses immobilisations corporelles et actifs incorporels ainsi que les méthodes d'amortissement de celles-ci. Ce changement d'estimations comptables a été appliqué prospectivement et a eu pour effet de diminuer la perte avant impôts pour l'année de 486 920 \$.

L'application de ce changement d'estimations comptables n'aura pas d'impact significatif sur la situation financière consolidée et les résultats financiers de la Société pour les prochaines années.

Chiffres correspondants

Certains postes de l'exercice précédent ont fait l'objet d'un nouveau classement afin qu'ils soient conformes à la présentation de l'exercice courant.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

4 Placements temporaires

	2010 \$	2009 \$
Dépôts à terme portant intérêt à des taux annuels variant de 1,55 % à 1,71 %, échéant en décembre 2011	400 000	9 600 000
Obligations et billets à escompte, échéant jusqu'en juin 2012	3 703 505	3 248 485
Fonds du marché monétaire	1 001 866	1 256 713
	<hr/>	<hr/>
	5 105 371	14 105 198
	<hr/>	<hr/>

5 Comptes débiteurs

	2010 \$	2009 \$
Taxes à la consommation à recevoir	215 998	272 207
Intérêts à recevoir	10 416	8 359
Comptes à recevoir	77 808	-
Subventions à recevoir	2 250	37 272
Autres créances	17 082	20 000
	<hr/>	<hr/>
	323 554	337 838
	<hr/>	<hr/>

6 Dépôts de garantie de loyer

	2010 \$	2009 \$
Dépôt à terme portant intérêt à un taux de 1,10 %, échéant en juin 2011 (note 20)	50 000	50 000
Dépôt à terme (337 500 \$US), portant intérêt à un taux de 0,30 %, échéant en septembre 2011 (note 20)	335 677	-
	<hr/>	<hr/>
	385 677	50 000
	<hr/>	<hr/>

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

7 Immobilisations corporelles

	Terrain \$	Unité de production \$	Améliorations locatives \$	Matériel informatique \$	Équipement de laboratoire \$	Mobilier de bureau \$	Mobilier de bureau sous contrat de location- acquisition \$	Crédits d'impôt à la recherche et au développement \$	Total \$
Au 1^{er} janvier 2009									
Coût	491 840	3 490 335	302 506	102 395	2 315 004	174 280	-	(123 038)	6 753 322
Amortissement cumulé	-	(653 047)	(302 506)	(58 246)	(1 654 690)	(126 388)	-	106 955	(2 687 922)
Montant net	491 840	2 837 288	-	44 149	660 314	47 892	-	(16 083)	4 065 400
Exercice terminé le 31 décembre 2009									
Montant net d'ouverture	491 840	2 837 288	-	44 149	660 314	47 892	-	(16 083)	4 065 400
Acquisition	-	274 825	18 800	115 321	916 534	44 690	-	-	1 370 170
Perte de valeur	-	-	-	-	(30 432)	-	-	-	(30 432)
Amortissement	-	(174 517)	-	(52 823)	(224 140)	(28 649)	-	16 083	(464 046)
Montant net	491 840	2 937 596	18 800	106 647	1 322 276	63 933	-	-	4 941 092
Au 31 décembre 2009									
Coût	491 840	3 765 160	321 306	217 716	3 231 538	218 970	-	(123 038)	8 123 492
Radiation	-	-	-	(30 933)	(563 049)	-	-	-	(593 982)
	491 840	3 765 160	321 306	186 783	2 668 489	218 970	-	(123 038)	7 529 510
Amortissement cumulé	-	827 564	302 506	111 069	1 909 262	155 037	-	(123 038)	3 182 400
Radiation	-	-	-	(30 933)	(563 049)	-	-	-	(593 982)
	-	827 564	302 506	80 136	1 346 213	155 037	-	(123 038)	2 588 418
Montant net (à reporter)	491 840	2 937 596	18 800	106 647	1 322 276	63 933	-	-	4 941 092

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

	Terrain \$	Unité de production \$	Améliorations locatives \$	Matériel informatique \$	Équipement de laboratoire \$	Mobilier de bureau \$	Mobilier de bureau sous contrat de location acquisition \$	Crédits d'impôt à la recherche et au développement \$	Total \$
(reporté)	491 840	2 937 596	18 800	106 647	1 322 276	63 933	-	-	4 941 092
Exercice terminé le 31 décembre 2010									
Acquisition	-	40 191	521 000	73 002	1 196 241	102 357	33 608	-	1 966 399
Amortissement	-	(183 814)	(63 268)	(61 206)	(76 056)	(19 323)	(2 976)	-	(406 643)
Montant net	491 840	2 793 973	476 532	118 443	2 442 461	146 967	30 632	-	6 500 848
Au 31 décembre 2010									
Coût	491 840	3 805 351	842 306	259 785	3 864 730	321 327	33 608	(123 038)	9 495 909
Radiation	-	-	(302 506)	(56 363)	-	(120 303)	-	123 038	(356 134)
	491 840	3 805 351	539 800	203 422	3 864 730	201 024	33 608	-	9 139 775
Amortissement cumulé	-	1 011 378	365 774	141 342	1 422 269	174 360	2 976	(123 038)	2 995 061
Radiation	-	-	(302 506)	(56 363)	-	(120 303)	-	123 038	(356 134)
	-	1 011 378	63 268	84 979	1 422 269	54 057	2 976	-	2 638 927
Montant net	491 840	2 793 973	476 532	118 443	2 442 461	146 967	30 632	-	6 500 848

En 2009, de l'équipement de laboratoire d'une valeur de 30 432 \$ a été radié, car il n'était plus utilisé.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

8 Actifs incorporels

	Licence \$	Brevets \$	Logiciels \$	Total \$
Au 1^{er} janvier 2009				
Coût	68 966	965 826	57 659	1 092 451
Amortissement cumulé	8 423	249 716	55 800	313 939
Montant net	60 543	716 110	1 859	778 512
Exercice terminé le 31 décembre 2009				
Montant net d'ouverture	60 543	716 110	1 859	778 512
Acquisition – Développée à l'interne	-	271 730	-	271 730
Radiation	-	(15 906)	-	(15 906)
Amortissement	(3 450)	(55 084)	(1 757)	(60 291)
	57 093	916 850	102	974 045
Au 31 décembre 2009				
Coût	68 966	1 237 556	57 659	1 364 181
Radiation	-	(17 196)	-	(17 196)
	68 966	1 220 360	57 659	1 346 985
Amortissement cumulé	11 873	320 706	57 557	390 136
Radiation	-	(17 196)	-	(17 196)
	11 873	303 510	57 557	372 940
Montant net	57 093	916 850	102	974 045
Exercice terminé le 31 décembre 2010				
Montant net d'ouverture	57 093	916 850	102	974 045
Acquisition – Développée à l'interne	-	1 007 076	-	1 007 076
Amortissement	(3 449)	(86 195)	(102)	(89 746)
Montant net	53 644	1 837 731	-	1 891 375
Au 31 décembre 2010				
Coût	68 966	2 227 436	57 659	2 354 061
Amortissement cumulé	15 322	389 705	57 659	462 686
	53 644	1 837 731	-	1 891 375

En 2009, cinq brevets d'un montant net de 15 906 \$ ont été radiés étant donné qu'ils n'étaient plus utilisés.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

9 Emprunts bancaires

	2010 \$	2009 \$
Portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,75 % par an, remboursé en février 2011	600 000	600 000

10 Comptes créditeurs et charges

	2010 \$	2009 \$
Comptes fournisseurs	1 801 333	1 382 987
Salaires et avantages sociaux	822 738	601 417
Frais courus	589 188	159 358
Crédit d'impôt à payer	29 883	157 756
	<u>3 243 142</u>	<u>2 301 518</u>

11 Subventions reportées relatives à un contrat de recherche

	2010 \$	2009 \$
CQDM	i) 245 812	340 203
PVS	ii) 268 970	-
DARPA	iii) 6 440 807	-
	<u>6 955 589</u>	<u>340 203</u>

- i) La Société est éligible à recevoir une subvention du Consortium québécois sur la découverte du médicament (« CQDM ») d'un montant pouvant atteindre 1,77 M \$. Au 31 décembre 2010, la Société a reçu une somme de 889 230 \$ (477 869 \$ en 2009). Un montant de 983 621 \$ (137 666 \$ en 2009) est présenté comme subventions et versements relatifs aux contrats de recherche et un montant de 245 812 \$ (340 203 \$ en 2009) à titre de subvention reportée.
- ii) La Société est éligible à recevoir une subvention de PATH Vaccine Solutions (« PVS ») d'un montant pouvant atteindre 940 892 \$ (946 000 \$US). Au 31 décembre 2010, la Société a reçu une somme de 308 700 \$ (300 000 \$US) de laquelle un montant de 39 730 \$ est présenté comme subventions et versements relatifs aux contrats de recherche et un montant de 268 970 \$ à titre de subvention reportée.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

- iii) Le 10 août 2010, la Société a obtenu un financement de 21 millions de dollars US de la Defense Advanced Research Projects Agency (« DARPA »). Au 31 décembre 2010, la Société a reçu une somme de 6,843 millions \$ (6,871 millions \$US) de laquelle un montant de 402 151 \$ (395 892 \$US) est présenté comme subventions et versements relatifs aux contrats de recherche et un montant de 6,441 millions \$ (6,476 millions \$US) à titre de subvention reportée.

12 Dette à long terme

	2010 \$	2009 \$
Prêt d'Investissement Québec (« Bio-Levier »), 6,75% (taux préférentiel majoré de 3 % en 2009), remboursable annuellement à raison de 25 % du bénéfice net, y compris les amortissements, généré au cours de l'exercice précédent sur une période se terminant au plus tard le 21 décembre 2014, garanti par une charge fixe et flottante de premier rang de 16 000 000 \$ sur l'ensemble des immobilisations corporelles et de la propriété intellectuelle de la Société	a) 15 318 648	15 318 648
Frais de financement reportés	(468 193)	(585 692)
Actualisée au taux de 20 %, contribution remboursable consentie en vertu du programme Partenariat Technologique Canada	b) 644 620	553 850
Actualisée au taux de 20 %, contribution en vertu d'un programme d'innovation, remboursable par versements annuels de 60 000 \$ jusqu'en septembre 2013	142 131	170 942
Prêt portant intérêt au taux de 8 %, payable par versements mensuels de 2 118 \$, incluant le capital et les intérêts, échéant en mars 2011	6 269	30 131
Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition relativement à des fournitures de bureau, portant intérêt au taux de 9,29 %, remboursable par versements mensuels de 697 \$, échéant en 2015	28 806	-
	<hr/> 15 672 281	15 487 879
Moins la partie à court terme	<hr/> 72 538	83 862
	<hr/> <hr/> 15 599 743	15 404 017

- a) Le 28 juillet 2003, la Société a signé un contrat d'emprunt de 12 000 000 \$ avec Investissement Québec (« IQ ») dans le cadre du programme Bio-Levier. Au 31 décembre 2010, la Société a utilisé un montant de 12 000 000 \$ majoré d'intérêts capitalisés de 3 318 648 \$.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

Les modalités du contrat d'emprunt se résument comme suit :

- i) Au cours des trois premières années, la Société a reporté les versements en capital et a capitalisé les intérêts. Les intérêts sont payables mensuellement.
 - ii) À la demande de la Société, et sous réserve de certaines conditions, IQ peut libérer la charge fixe et flottante de premier rang sur toute propriété intellectuelle choisie dans l'éventualité où la Société exécuterait un contrat d'octroi de licence, de commercialisation ou d'exploitation.
 - iii) En vertu du contrat, en 2004 la Société a octroyé à IQ 1 426 819 bons de souscription visant l'achat d'actions ordinaires au prix de 1,12 \$, chacun d'entre eux expirant le 30 août 2011.
 - iv) En vertu du contrat, la Société s'est engagée à maintenir un ratio du fonds de roulement de plus de 1.3:1. Au 31 décembre 2010, le ratio est de 3.2:1 (5.07:1 en 2009). Ce ratio est calculé en excluant les subventions reportées sur un contrat de recherche.
- b) En vertu du programme de contributions fédérales nommé Partenariat Technologique Canada (« PTC »), la Société a droit à une contribution remboursable correspondant à 33 % des dépenses admissibles engagées par la Société relativement à l'optimisation et à l'accroissement de son unité de production, et ce, jusqu'à un montant maximal de 834 635 \$ au 31 décembre 2010 (834 635 \$ au 31 décembre 2009). Des redevances de 2 % sur le produit de trésorerie brut, de quelque nature qu'il soit, doivent être versées depuis le 1^{er} janvier 2010 d'après le produit de trésorerie brut de l'exercice précédent. Ces redevances doivent être versées à la date la plus rapprochée des suivantes : le remboursement complet de la contribution ou d'ici le 1^{er} janvier 2020; après cette date, aucun autre versement ne sera requis.

Les versements en capital à effectuer au cours de chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2011	72 538
2012	66 512
2013	67 143
2014	15 326 484
2015	1 045

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

13 Capital social

Le capital social autorisé de la Société est constitué comme suit :

Autorisé

Nombre illimité d'actions, sans valeur nominale, des catégories suivantes :

Actions ordinaires, votantes et participantes

Actions privilégiées, dont les droits, privilèges et conditions seront fixés par le conseil d'administration avant leur émission

Le capital social émis a varié comme suit :

	Pour les exercices terminés les 31 décembre			
	Nombre	\$	Nombre	\$
Actions ordinaires				
Solde au début de l'exercice	114 771 690	48 660 207	90 324 940	37 182 667
Actions émises en paiement de frais d'engagement i)	154 393	67 162	-	-
Actions émises dans le cadre d'un appel public à l'épargne ii), iii)	18 518 520	4 802 771	16 100 000	9 980 328
Actions émises dans le cadre de l'exercice de bons de souscription	3 453 500	1 078 244	8 346 750	2 853 892
Actions émises dans le cadre de l'exercice d'options d'achat d'actions	23 999	7 864	-	-
Réévaluation des bons de souscription (voir note 14c)	-	(110 508)	-	-
Frais d'émission *	-	(900 255)	-	(1 356 680)
Solde à la fin de l'exercice	136 922 102	53 605 485	114 771 690	48 660 207

* Les frais d'émission ont été répartis entre les actions ordinaires et les bons de souscription au prorata de la juste valeur marchande.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

- i) Le 6 août 2010, la Société a émis 154 393 actions ordinaires en paiement de frais d'engagement de 75 000 \$ conformément à la convention de placement d'actions de soutien signée le 13 mai 2010.

La Société a émis, en faveur d'un courtier, 200 000 bons de souscription incessibles lui permettant d'acquérir, avant le 6 août 2011, 200 000 actions ordinaires au prix de 0,50 \$ l'action (note 14c).

- ii) Le 19 août 2010, la Société a émis 18 518 520 unités au prix de 0,405 \$ l'unité, pour un produit brut de 7 500 000 de dollars (« l'Offre publique de 2010 »). Chaque unité se compose d'une action ordinaire et de 0,75 bon de souscription d'actions ordinaires. Chaque bon de souscription entier a un prix de levée de 0,50 \$, et peut être exercé pendant une période de cinq ans suivant l'émission du bon de souscription.

Le produit brut de l'Offre publique de 2010, qui s'élève à 7 500 000 \$, est réparti entre les 18 518 520 actions ordinaires pour un montant brut de 4 802 771 \$ et les 13 888 890 bons de souscription rattachés à chaque unité pour un montant brut de 2 697 229 \$ (note 14c). Dans le cadre de ce financement, la Société a versé une commission en espèces équivalent à 6,5 % du produit brut du placement, soit 487 500 \$. La Société a également octroyé des options d'achat d'unités incessibles aux placeurs pour compte permettant à ceux-ci de souscrire, avant le 19 août 2012, 1 203 704 unités au prix de 0,405 \$ l'unité à titre de frais de financement (note 14b). Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la Société et 0,75 bon de souscription d'actions permettant au détenteur d'acheter une action ordinaire au prix de 0,50 \$. Les frais d'émission d'actions pour la Société relativement à cet investissement ont totalisé 1 406 650 \$.

- iii) Le 14 décembre 2009, la Société a émis 16 100 000 unités au prix de 0,72 \$ l'unité pour un produit brut total de 11 592 000 \$ (l'« Offre publique de 2009 »). Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la Société et d'un demi bon de souscription d'actions permettant au détenteur d'acheter une action ordinaire au prix de 1,00 \$ pour les douze mois suivant l'émission du bon de souscription.

Le produit brut de l'Offre publique de 2009, qui s'élève à 11 592 000 \$, est réparti entre les 16 100 000 actions ordinaires pour un montant brut de 9 980 328 \$ et les 8 050 000 bons de souscription rattachés à chaque unité pour un montant brut de 1 611 672 \$ (note 14c). Dans le cadre de ce financement, la Société a versé une commission en espèces équivalant à 7 % du produit brut du placement, soit 811 440 \$. La Société a également octroyé des options d'achat d'unités incessibles aux placeurs pour compte permettant à ceux-ci de souscrire, avant le 26 novembre 2010, 1 127 000 unités au prix de 0,72 \$ l'unité à titre de frais de financement (note 14b). Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la Société et d'un demi bon de souscription d'actions permettant au détenteur d'acheter une action ordinaire au prix de 1,00 \$. Les frais d'émission d'actions pour la Société relativement à cet investissement ont totalisé 1 575 703 \$.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

Convention de placement de soutien

Le 13 mai 2010, Medicago a conclu une convention de placement d'actions de soutien (« SEDA ») avec YA Global Master SPV Ltd. (« YA Global »), fonds géré par Yorkville Advisors, LLC. Conformément aux modalités de la SEDA, Medicago aura, de temps à autre au cours d'une période de 36 mois suivant la date de la SEDA, le droit de vendre et d'émettre à YA Global des actions ordinaires de Medicago, que YA Global s'engage à acheter d'elle, pour une contrepartie totale maximale de 10 000 000 \$, au moment où Medicago effectuera un prélèvement. Le montant maximum d'un prélèvement correspondra à 500 000 \$ ou au solde du montant de l'engagement, selon le montant le moins élevé. Le prix d'achat des actions ordinaires émises en vertu de la SEDA sera d'un montant correspondant à i) 95 % du cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires pour le jour applicable si le prix quotidien moyen est égal ou supérieur à 0,20 \$; ii) 92,5 % du prix quotidien moyen des actions ordinaires si ce prix quotidien moyen est égal ou supérieur à 0,15 \$, mais inférieur à 0,20 \$; et iii) 90 % du prix quotidien moyen des actions ordinaires si ce prix quotidien moyen est égal ou supérieur à 0,10 \$, mais inférieur à 0,15 \$.

14 Autres composantes des capitaux propres

a) Options d'achat d'actions

En vertu du régime d'options d'achat d'actions de la Société (le « Régime »), le conseil d'administration peut, de temps à autre et à sa discrétion, et conformément aux exigences de la Bourse, octroyer des options incessibles visant l'achat d'actions ordinaires de la Société (une « option »). Le 14 janvier 2009, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 4 500 000 actions du nombre d'actions ordinaires réservées aux termes du Régime, pour totaliser 9 000 000 d'actions.

Le conseil d'administration peut octroyer aux administrateurs, dirigeants, employés clés et consultants de la Société des options qui expirent après une période maximale de 10 ans. Le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises i) à toute personne, dans une période de 12 mois, ne peut excéder 5 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation; ii) à tout consultant, dans toute période de 12 mois, ne peut excéder 2 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation; et iii) à tout employé qui fournit des services de relations avec les investisseurs, dans toute période de 12 mois, ne peut excéder 2 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation. À moins que le conseil d'administration n'en décide autrement lors de l'octroi d'une option, les options sont acquises et ne peuvent être levées que de la manière suivante : i) 1/3 des options lors du premier anniversaire de l'octroi; ii) 1/3 des options lors du deuxième anniversaire de l'octroi; et iii) 1/3 des options lors du troisième anniversaire de l'octroi.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

Le tableau suivant résume les changements survenus à l'égard des options d'achat d'actions depuis le 1^{er} janvier 2009 :

Pour les exercices terminés les 31 décembre						
2010			2009			
	Nombre	Valeur comptable \$	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre	Valeur comptable \$	Prix de levée moyen pondéré \$
En circulation au début de l'exercice	7 091 592	956 444	0,55	2 344 595	500 081	0,89
Octroyées	2 067 646	-	0,47	4 797 830	-	0,39
Exercées	(23 999)	(3 064)	0,20	-	-	-
Annulées *	(68 987)	-	0,39	(50 833)	(7 883)	0,83
Échues	(308 559)	-	1,11	-	-	-
Charges de rémunération	-	504 744	-	-	464 246	-
En circulation à la fin de l'exercice	8 757 693	1 458 124	0,51	7 091 592	956 444	0,55
Options exerçables à la fin de l'exercice	3 963 860	-	0,60	2 709 094	-	0,75

* Au cours de l'exercice 2010, 68 987 options d'achat d'actions ont été annulées (50 833 en 2009). Le crédit correspondant au montant de 0 \$ (7 883 \$ en 2009) a été inscrit à titre de surplus d'apport.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

Le tableau suivant résume certaines informations sur les options d'achat d'actions en circulation et exerçables au 31 décembre 2010 :

Prix de levée	Options d'achat d'actions en circulation			Options d'achat d'actions actuellement exerçables	
	Nombre	Moyenne pondérée de la période résiduelle de levée (mois)	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre	Prix de levée moyen pondéré \$
0,20 \$	1 985 317	36	0,20	660 210	0,20
0,355 \$	1 420 000	36	0,355	1 189 999	0,355
0,37 \$ à 0,47 \$	1 876 320	109	0,45	149 116	0,37
0,52 \$ à 0,66 \$	1 243 628	57	0,60	540 719	0,65
0,72 \$	1 213 193	108	0,72	404 401	0,72
1,00\$ à 1,11 \$	867 147	8	1,00	867 147	1,00
1,68 \$	152 088	6	1,68	152 088	1,68
	8 757 693	61	0,51	3 963 680	0,60

Hypothèses utilisées pour déterminer les charges de rémunération à base d'actions

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses utilisées pour déterminer les charges de rémunération à base d'actions selon le modèle d'établissement du prix des options de Black et Scholes :

	2010	2009
Taux de rendement des actions	Néant	Néant
Volatilité prévue	116,42 %	98,74 %
Taux d'intérêt sans risque	2,49 %	2,01 %
Durée de vie prévue (en années)	5	4,97
Juste valeur moyenne pondérée des options octroyées au prix du marché à la date de l'octroi (\$)	0,39	0,41
Juste valeur moyenne pondérée des options octroyées à un prix plus élevé que le prix du marché à la date de l'octroi (\$)	0,34	0,23
Rémunération à base d'actions	504 744	464 246

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

b) Options d'achat d'unités

Le tableau suivant résume les changements survenus à l'égard des options d'achat d'unités depuis le 1^{er} janvier 2009:

	Pour les exercices terminés les 31 décembre					
	2010			2009		
	Nombre	Valeur comptable \$	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre	Valeur comptable \$	Prix de levée moyen pondéré \$
En circulation et exerçables au début de l'exercice	1 127 000	399 536	0,720	280 000	66 640	0,500
Octroyées au placeur pour compte dans le cadre de l'offre publique	1 203 704	483 125	0,405	1 127 000	399 536	0,720
Échues *	(1 127 000)	(399 536)	0,720	(280 000)	(66 640)	0,500
En circulation et exerçables à la fin de l'exercice	1 203 704	483 125	0,405	1 127 000	399 536	0,720

* Au cours de l'exercice 2010, 1 127 000 options d'achat d'unités ont été annulées (280 000 en 2009). Le crédit correspondant au montant de 399 536 \$ (66 640 \$ en 2009) a été inscrit à titre de surplus d'apport.

Le tableau suivant résume certaines informations sur les options d'achat d'unités en circulation et exerçables au 31 décembre 2010 :

Prix de levée	Nombre	Moyenne pondérée de la période résiduelle de levée (en années)
0,405 \$	1 203 704	1,63

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

La juste valeur des options d'achat d'unités a été estimée selon le modèle d'évaluation de Black et Scholes à partir des hypothèses suivantes :

	20100	2010
Taux de rendement des actions	Néant	Néant
Volatilité prévue	115,39 %	119,55 %
Taux d'intérêt sans risque	1,39 %	0,54 %
Durée de vie prévue (en années)	2	1
Juste valeur des options d'achat d'unités octroyées (\$)	0,401	0,354

c) Bons de souscription

Le tableau suivant résume les changements survenus à l'égard des bons de souscription depuis le 1^{er} janvier 2009 :

	Pour les exercices terminés les 31 décembre					
	2010			2009		
	Nombre	Valeur comptable \$	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre	Valeur comptable \$	Prix de levée moyen pondéré \$
En circulation et exerçables au début de l'exercice	60 628 946	8 919 515	0,49	64 933 196	8 410 743	0,39
Octroyés aux souscripteurs dans le cadre de l'offre publique	13 888 890	2 697 229	0,50	8 050 000	1 611 672	1,00
Octroyés aux souscripteurs dans le cadre d'une convention de placement de soutien	200 000	17 216	0,50	-	-	-
Réévaluation des bons de souscription *	-	110 508	-	-	-	-
Exercés	(3 453 500)	(213 069)	0,25	(8 346 750)	(491 329)	0,28
Échus **	(53 104 750)	(7 187 562)	0,41	(4 007 500)	(392 548)	0,75
Frais d'émission de bons de souscription	-	(506 395)	-	-	(219 023)	-
En circulation et exerçables à la fin de l'exercice	18 159 586	3 837 442	0,53	60 628 946	8 919 515	0,49

* Le 4 novembre 2010, la Société a réduit le prix d'exercice des bons de souscription émis lors de l'émission d'unités effectuée par le biais d'un prospectus le 26 novembre 2008 et expirés le 26 novembre 2010, passant de 1,00 \$ à 0,43 \$, ce qui a engendré une augmentation de la valeur de ces bons de souscription de 110 508 \$. La Société a reçu l'approbation du TSX pour réduire le prix d'exercice de ces bons de souscription.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

** Au cours de l'exercice 2010, 53 104 750 bons de souscriptions sont arrivés à échéance (4 007 500 en 2009). Le crédit correspondant au montant de 7 187 562 \$ (392 548 \$ en 2009) a été inscrit à titre de surplus d'apport.

Le tableau suivant résume certaines informations sur les bons de souscription en circulation et exerçables au 31 décembre 2010 :

Prix de levée	Nombre	Moyenne pondérée de la période résiduelle de levée (en années)
0,27 \$ *	2 000 000	0,10
0,50 \$	14 088 890	4,58
0,70 \$	643 877	0,34
1,12 \$	1 426 819	0,66
	<u>18 159 586</u>	<u>3,63</u>

La juste valeur des bons de souscription a été estimée selon le modèle d'évaluation de Black et Scholes à partir des hypothèses suivantes :

	2010	2009
Taux de rendement des actions	Néant	Néant
Volatilité prévue	115,49%	119,55 %
Taux d'intérêt sans risque	2,15 %	0,54 %
Durée de vie prévue (en années)	4,94	1
Juste valeur des bons de souscription octroyés (\$)	0,19	0,20

* Le 4 février 2011, 2 000 000 bons de souscription ont été exercés au prix de 0,27 \$ par bon de souscription pour un montant brut de 540 000 \$.

15 Frais financiers nets

	2010 \$	2009 \$
Intérêts sur la dette à long terme	1 007 336	970 483
Intérêts et frais bancaires	51 772	87 361
Amortissement des frais de financement reportés	117 499	117 499
Revenus d'intérêts	(92 077)	(250 967)
	<u>1 084 530</u>	<u>924 376</u>

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

16 Informations additionnelles sur les flux de trésorerie

a) Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	2010	2009
	\$	\$
Comptes débiteurs	14 284	(111 501)
Crédits d'impôt à l'investissement à recevoir	(1 327 663)	(668 985)
Charges payées d'avance	(172 447)	(19 886)
Comptes créditeurs et charges	461 234	933 380
Subvention reportée relative à un contrat de recherche	6 766 284	340 203
	<hr/>	<hr/>
	5 741 692	473 211

b) Éléments sans incidence sur la trésorerie liés aux activités de financement et d'investissement

	2010	2009
	\$	\$
Frais d'émission inclus dans les comptes créditeurs et charge	84 378	-
Acquisition d'immobilisations corporelles incluse dans les comptes créditeurs et charges	82 529	-
Acquisition d'actifs incorporels incluse dans les comptes créditeurs et charges	519 751	116 102
Acquisition d'immobilisations corporelles dans le cadre d'un contrat de location-acquisition	33 608	-

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

17 Impôts sur les bénéfices

Le rapprochement du recouvrement d'impôts sur les bénéfices, calculé selon les taux d'imposition statutaires de la Société, avec le recouvrement d'impôts sur les bénéfices figurant dans les états financiers, se détaille comme suit :

	2010		2009	
Taux d'imposition statutaire combiné fédéral et provincial canadien	29,90	%	30,90	%
Recouvrement d'impôts sur les bénéfices basé sur les taux d'imposition statutaires	(5 171 029)	\$	(3 837 989)	\$
Écart des taux d'imposition étrangers	(1 082 712)	-	-	-
Éléments non déductibles	155 712		166 167	
Éléments non imposables	(163 082)		(92 612)	
Variation des taux d'imposition promulgués	92 217		524 133	
Variation de la provision pour moins-value	5 341 360		2 824 225	
Éléments sans incidence sur les résultats	(250 904)		(363 436)	
Expiration des pertes à reporter	-		591 944	
Ajustements pour les années précédentes	21 582		190 387	
Autres	(17 685)		(2 819)	
	(1 074 541)	\$	-	\$

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2010 et 2009

Les éléments importants d'actifs et de passifs d'impôts futurs se détaillent comme suit :

	2010 \$	2009 \$
Actifs d'impôts futurs		
Actifs d'impôts futurs à court terme		
Licences	1 851 617	-
Revenus reportés	2 576 323	-
Autres	56 659	-
	<hr/> 4 484 599	<hr/> -
Passifs d'impôts futurs à long terme		
Immobilisations corporelles	-	47 488
Actifs incorporels	-	260 568
Frais de recherche et de développement	6 606 640	5 424 897
Pertes autres qu'en capital	8 487 564	8 152 895
Frais de financement	381 150	310 106
Contribution fédérale	225 915	292 658
Autres	-	2 598
	<hr/> 15 701 269	<hr/> 14 491 210
Provision pour dévaluation	<hr/> (19 738 463)	<hr/> (14 397 103)
Total des actifs d'impôts futurs	<hr/> 447 405	<hr/> 94 107
Passifs d'impôts futurs		
Passifs d'impôts futurs à long terme		
Immobilisations corporelles	(180 431)	-
Actifs incorporels	(205 674)	(94 107)
Dette à long terme	(61 300)	-
	<hr/> (447 405)	<hr/> (94 107)
Total des passifs d'impôts futurs	<hr/> (447 405)	<hr/> (94 107)
Impôts futurs nets	<hr/> -	<hr/> -

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

Au 31 décembre 2010, la Société a accumulé, aux fins de l'impôt fédéral et provincial, des pertes autres qu'en capital totalisant environ 34 388 000\$ (33 500 000 \$ en 2009) et 27 459 000\$ (26 136 000 \$ en 2009) respectivement. Ces pertes peuvent être portées en diminution du revenu imposable d'exercices futurs et expirent comme suit :

	Fédéral \$	Provincial \$
2015	2 411 000	1 598 000
2026	6 966 000	5 055 000
2027	3 722 000	3 191 000
2028	4 496 000	2 079 000
2029	8 675 000	8 636 000
2030	8 118 000	6 900 000
	<hr/> 34 388 000	<hr/> 27 459 000

La Société a cumulé, aux États-Unis pour fins d'impôt, des pertes autres qu'en capital totalisant 154 000 \$. Ces pertes peuvent être déduites du revenu imposable et expireront en 2030.

La Société a droit à un crédit d'impôt fédéral non remboursable d'environ 2 633 000 \$. Ce crédit peut être porté en diminution du revenu imposable d'exercices futurs et expire au plus tard en 2030.

Les dépenses cumulées pour fins d'impôt en recherche et développement peuvent être reportées indéfiniment contre le revenu imposable des exercices futurs. Ces dépenses s'élèvent à environ 14 044 000 \$ et 34 001 000 \$ aux fins de l'impôt fédéral et de l'impôt provincial, respectivement.

18 Information sectorielle

La Société est organisée selon un seul secteur d'activité, soit la recherche et le développement de vaccins. La quasi-totalité des immobilisations corporelles et actifs incorporels de la Société sont situés au Canada.

Les revenus pour l'exercice 2010 ont été répartis d'après l'endroit où est effectuée la vente concernée. Ces revenus ont tous été générés au Canada.

19 Dépendance économique

Deux clients représentent 100 % des revenus en 2010.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

20 Engagements

Au 31 décembre 2010, le solde des engagements en vertu des contrats de location pour des locaux s'établit à 26 037 890 \$. Les versements minimaux à effectuer en vertu de ces contrats au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit : 997 554 \$ en 2011, 1 692 554 \$ en 2012, 1 645 110 \$ en 2013, 1 533 672 \$ en 2014 et 1 490 000 \$ en 2015. Le bail principal pour les locaux vient à échéance en juin 2026 et comporte une option de renouvellement de cinq ans. Dans le but de garantir le paiement du loyer et en conformité avec les termes et conditions d'un bail pour des locaux, la Société a signé une lettre de crédit au montant de 335 677 \$ en faveur du bailleur. Un dépôt à terme de 335 677 \$ a été donné en garantie pour cette lettre. Le second engagement important pour les locaux vient à échéance en août 2013 et comporte une option de renouvellement de cinq ans. Dans le but de garantir le paiement du loyer et en conformité avec les termes et conditions d'un bail pour des locaux, la Société a signé une lettre de crédit au montant de 50 000 \$ en faveur du bailleur. Un dépôt à terme de 50 000 \$ a été donné en garantie pour cette lettre.

En vertu d'une licence d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, la Société s'est engagée à payer des redevances. Les redevances minimales à verser au cours de chacun des huit prochaines années s'élèvent à 50 000 \$ par année de 2011 à 2018.

En vertu d'une licence de l'Université de Guelph, la Société s'est engagée à payer des redevances. Les redevances minimales pour les cinq prochaines années s'élèvent à 5 000 \$ par année de 2011 à 2015.

En vertu d'une licence de Plant Bioscience Limited, la Société s'est engagée à payer des redevances. Les redevances minimales pour chacun des cinq prochaines années s'établissent à 97 000 \$ par année de 2011 à 2015.

21 Gestion du capital

La Société définit le capital comme étant la somme de la dette à long terme et des capitaux propres.

En matière de gestion du capital, la Société a pour objectifs d'assurer la continuité de son exploitation en vue de fournir un rendement adéquat à ses actionnaires et de s'assurer d'un niveau suffisant de liquidités pour financer les activités de recherche et de développement, les frais généraux et les frais d'administration, le fonds de roulement et les dépenses en immobilisations, incluant celles associées aux brevets et marques de commerce. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure du capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, de nouvelles dettes ou acquérir ou céder des actifs, toutes ces mesures étant assujetties aux conditions du marché et aux clauses des ententes sous-jacentes conclues avec des tierces parties.

La Société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital de la part d'organismes de réglementation.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

Aux 31 décembre 2010 et 2009, le capital total s'établit comme suit :

	2010 \$	2009 \$
Dette à long terme	15 599 743	15 404 017
Partie à court terme de la dette à long terme	72 538	83 862
	<hr/> 15 672 281	<hr/> 15 487 879
Capital social	53 605 485	48 660 207
Surplus d'apport	8 067 236	1 554 679
Autres composantes des capitaux propres		
Options d'achat d'actions	1 458 124	956 444
Options d'achat d'unités	483 125	399 536
Bons de souscription	3 837 442	8 919 515
Déficit	(72 738 849)	(56 395 186)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	<hr/> 128 952	<hr/> 5 539
	<hr/> (5 158 485)	<hr/> 4 100 734
Capital total	<hr/> <hr/> 10 513 796	<hr/> <hr/> 19 588 613

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

22 Instruments financiers

Juste valeur

Le tableau suivant résume la juste valeur des instruments financiers aux 31 décembre 2010 et 2009 :

	Détenus à des fins de transaction \$	Disponibles à la vente \$	Prêts et créances \$	Autres passifs financiers \$	Au 31 décembre 2010	
					Valeur comptable Total \$	Juste valeur Total \$
Actifs financiers						
Trésorerie	3 415 700	-	-	-	3 415 700	3 415 700
Placements temporaires	-	5 105 371	-	-	5 105 371	5 105 371
Comptes débiteurs	-	-	107 556	-	107 556	107 556
Dépôt de garantie	-	385 677	-	-	385 677	385 677
	<u>3 415 700</u>	<u>5 491 048</u>	<u>107 556</u>	<u>-</u>	<u>9 014 304</u>	<u>9 014 304</u>
Passifs financiers						
Prêts bancaires	-	-	-	600 000	600 000	600 000
Comptes créditeurs et charges	-	-	-	3 243 142	3 243 142	3 213 259
Dette à long terme	-	-	-	15 672 281	15 672 281	16 140 474
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>19 515 423</u>	<u>19 515 423</u>	<u>19 953 733</u>

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

	Au 31 décembre 2009					
	Détenus à des fins de transaction	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Valeur	Juste
					comptable	valeur
\$	\$	\$	\$	Total	Total	
				\$	\$	
Actifs financiers						
Trésorerie	228 039	-	-	-	228 039	228 039
Placements temporaires	-	14 105 198	-	-	14 105 198	14 105 198
Comptes débiteurs	-	-	65 631	-	65 631	65 631
Dépôt de garantie	-	50 000	-	-	50 000	50 500
	228 039	14 155 198	65 631	-	14 448 868	14 449 368
Passifs financiers						
Prêts bancaires	-	-	-	600 000	600 000	600 000
Comptes créditeurs et charges	-	-	-	2 235 849	2 235 849	2 235 849
Dette à long terme	-	-	-	15 487 879	15 487 879	16 073 571
	-	-	-	18 323 728	18 323 728	18 909 420

La trésorerie ainsi que les placements temporaires sont comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur des autres instruments financiers se rapproche de leur valeur en raison de leur échéance à court terme ou des taux actuels du marché, à l'exception de la dette à long terme.

Risque financier

La Société est exposée à divers types de risques en raison de la nature des activités qu'elle exerce, y compris ceux liés à l'utilisation d'instruments financiers. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

Risque de marché

Le risque de marché correspond aux pertes financières que la Société pourrait subir en raison de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers découlant de variations dans les paramètres qui sous-tendent leur évaluation, comme les taux d'intérêt et taux de change.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

Risque de change

L'exposition à la variation des taux d'intérêt est décrite ci-dessous. Pour l'exposition au risque de change, la Société exerce ses activités à l'échelle internationale et une partie de ses dépenses est libellée en dollars US et en euros; toutefois, ces risques ne sont pas significatifs.

Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2010, l'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt s'établit comme suit :

Trésorerie	Taux d'intérêt variable
Placements temporaires	Taux d'intérêt fixe
Comptes débiteurs	Sans intérêt
Dépôts de garantie de loyer	Tel que décrit à la note 6
Emprunts bancaires	Taux d'intérêt variable
Comptes créditeurs et charges	Sans intérêt
Dette à long terme	Tel que décrit à la note 12

Les emprunts bancaires (note 9) portent intérêt à taux variables. Au 31 décembre 2010, des fluctuations de 1 % des taux d'intérêt des prêts bancaires auraient un impact positif ou négatif de 6 000 \$ sur la perte et le résultat étendu.

Le prêt Bio-Levier (note 12) porte intérêt à un taux fixe jusqu'en décembre 2014.

Risque de crédit

Les instruments financiers qui pourraient exposer la Société à des concentrations de risque de crédit comprennent principalement la trésorerie, les placements temporaires (note 4) et les comptes débiteurs (note 5). La trésorerie est détenue auprès d'institutions financières de crédit de haute qualité. Les placements à court terme se composent principalement de dépôts à terme, d'obligations et de coupons détachés émis par des institutions de crédit de haute qualité. Par conséquent, la direction estime que le risque de non-exécution lié à la trésorerie et placements à court terme est minime.

Les comptes débiteurs tels que l'intérêt à recevoir de banques à charte canadiennes et les montants dus par des employés ont un faible risque de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Société ne soit pas en mesure de disposer de liquidités suffisantes, au besoin et selon des conditions raisonnables, afin de faire face à ses obligations financières. La Société estime qu'avec les ressources financières dont elle dispose actuellement, elle a suffisamment de trésorerie pour faire face à ses engagements contractuels jusqu'au premier trimestre de 2012. Afin de respecter tous ses engagements contractuels, la Société devra recueillir des fonds supplémentaires dans l'avenir et chercher de nouveaux financements sous forme d'emprunts ou de capitaux propres, mais ne peut fournir l'assurance qu'elle réussira à le faire.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

Le tableau suivant résume les obligations contractuelles au 31 décembre 2010 :

	Valeur nette \$	Trésorerie \$	0-12 mois \$	12-24 mois \$	Plus de 24 mois \$
Emprunts bancaires	600 000	600 000	600 000	-	-
Comptes créditeurs et charges	3 243 142	3 243 142	3 243 142	-	-
Dette à long terme	16 140 474	16 368 357	72 538	66 512	16 229 307
	<u>19 983 616</u>	<u>20 211 499</u>	<u>3 915 680</u>	<u>66 512</u>	<u>229 323</u>

Les engagements afférents à des contrats de location-exploitation se trouvent à la note 20.

23 Perte par action

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation et le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation utilisé lors des calculs de la perte diluée par action :

	2010	2009
Nombre moyen pondéré de base et dilué d'actions en circulation	124 480 570	93 856 253
Effet dilutif des options d'achat d'actions	1 469 390	1 188 049
Effet dilutif des bons de souscription	805 447	2 104 761
	<u>126 755 407</u>	<u>97 149 063</u>

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009, la perte diluée par action a été la même que la perte de base par action étant donné que l'effet dilutif des options d'achat d'actions et des bons de souscription n'a pas été inclus dans le calcul, sinon l'effet aurait été anti-dilutif. En conséquence, la perte diluée par action pour ces exercices a été calculée en utilisant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

De plus, 4 793 833 options d'achat d'actions (3 395 268 en 2009) et 16 159 586 bons de souscription (55 120 696 en 2009) ont été exclus du calcul de 2010 du résultat dilué par action puisque leurs prix d'exercice étaient supérieurs à la valeur à la cote moyenne des actions ordinaires pour l'exercice.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

24 Événement subséquent

Le 25 mars 2011, la Société a annoncé un placement négocié à un jour de 34 117 600 unités (chacune, une « Unité ») au prix de 0,51 \$ par Unité, pour un produit brut de 17 399 976 \$ (le « Placement »). Le Placement est effectué, par voie de placement pour compte.

Chaque Unité est composée d'une action ordinaire (une « Action ordinaire ») et d'un quart de bon de souscription d'action ordinaire (chacun, un « Bon de souscription »). Chaque Bon de souscription entier aura un prix d'exercice de 0,75 \$ et pourra être exercé pendant une période de 24 mois après la date de clôture du Placement. Les bons de souscription sont assujettis à une expiration anticipée si, en tout temps après la clôture, le cours de clôture publié des actions ordinaires au TSX est égal ou supérieur à 1,00 \$ pendant 30 jours de séance consécutifs, auquel cas, la société peut remettre aux porteurs un avis écrit indiquant que les bons de souscription expireront à 17 h (heure de Montréal) le trentième jour de la réception de cet avis.

Le produit net du Placement sera affecté à la poursuite du développement clinique des vaccins de la Société contre la grippe à base de particules pseudo-virales (« PPV ») produits dans les plantes, afin de financer le développement de nouveaux produits candidats et aux autres besoins généraux ainsi qu'au fonds de roulement. La clôture du Placement devrait avoir lieu vers le 5 avril 2011, sous réserve de l'obtention de toutes les approbations réglementaires nécessaires, y compris l'approbation de l'inscription conditionnelle à la cote de la Bourse de Toronto.